



ACCOMPAGNEMENT DU RENOUVELLEMENT DU CONTRAT LOCAL DE SANTE DE MAUGES COMMUNAUTE

Evaluation du Contrat Local de Santé 2017 – 2021

Juin 2022

Alec GUIRAL

Associé

+ 33 (0) 7 81 15 46 20

alec.guiral@acsantis.com

Clémence LE COTILLEC

Consultante

+ 33 (0) 7 76 80 31 49

clemence.lecotillec@acsantis.com



TABLE DES MATIERES

I.	Introduction.....	3
1.	Contexte	3
2.	Objectifs de l'évaluation du CLS 2017 - 2021.....	4
a.	Qualification du statut final des actions	6
b.	Projection dans le CLS 2	7
II.	Evaluation du CLS 2017 – 2021	7
1.	Bilan des actions du CLS 2017 - 2021	7
2.	Evaluation transversale des actions du CLS	30
a.	Axe 1. Prévention, promotion de la santé et environnement.....	31
b.	Axe 2. Accès aux soins, offre sanitaire et projet de santé de territoire	34
c.	Axe 3. Parcours (personnes âgées, personnes handicapées, publics spécifiques) .	36
d.	Axe 5. Prévention et prise en charge en santé mentale.....	42
e.	Synthèse.....	44
3.	Evaluation transversale du CLS	46
a.	La gouvernance, le suivi et l'animation du CLS.....	46
b.	Le déploiement du CLS.....	48
c.	La communication.....	49
III.	Préconisations	50
IV.	Annexes	58
1.	Liste des acteurs interrogés	58
2.	Les partenaires mobilisés par axe du CLS	60

I. INTRODUCTION

1. CONTEXTE

Mauges Communauté, communauté d'agglomération créée le **1er janvier 2016**, est une structure intercommunale qui regroupe **6 communes nouvelles**, elles-mêmes issues de la fusion des communes des 6 communautés de communes préexistantes. Ces 6 communautés de communes représentant 64 communes historiques, appartenaient au Syndicat mixte du Pays des Mauges, dont les compétences ont été absorbées par Mauges Communauté. Le territoire concerné regroupe un peu plus de 121 000 habitants.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Pays de la Loire a souhaité développer sa politique de santé au plus près des territoires et s'engager dans la signature de contrats locaux de santé (CLS) avec les collectivités territoriales.

Le Contrat Local de Santé est une mesure issue de la loi portant réforme sur l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) du 21 juillet 2009. Les CLS s'articulent avec le **Projet Régional de Santé (PRS)** de l'ARS et **avec la politique menée par les collectivités territoriales**. Ils permettent d'appuyer les dynamiques, les actions et les coordinations existantes mais également de soutenir des propositions concrètes et des projets d'avenir pour améliorer l'offre de santé du territoire et la qualité de la prise en charge proposée aux habitants.

Les élus des communes qui composent Mauges Communauté ont décidé de travailler à **l'élaboration d'un premier CLS 2017 -2021** pour proposer une offre de santé lisible pour les habitants, adaptée aux réalités du territoire, qui encourage la coordination et la complémentarité entre les dispositifs, les acteurs, les services et les établissements.

Ce premier **Contrat Local de Santé sur Mauges Communauté** signé le 4 novembre 2016 entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et Mauges Communauté, a été pensé comme un levier de recomposition de l'offre de santé dans un objectif de complémentarité et de coordination des acteurs conformément aux évolutions de modes de prise en charge et à la diversité de leurs modalités :

- **Sur le volet de l'offre de premier recours**, les objectifs du CLS sont de renforcer la réflexion coordonnée sur l'offre de premier recours, de développer le travail collaboratif et l'approche coordonnée entre les professionnels de santé et de faire monter en puissance les projets de santé des pôles et des MSP ;
- **Sur le volet de l'offre sanitaire**, les objectifs du CLS sont d'objectiver les besoins du territoire, de penser une offre cohérente à l'échelle du territoire, de structurer une offre viable et de développer de nouvelles offres ;
- **Sur le volet de l'offre médico-sociale**, les objectifs du CLS sont de penser une offre de service innovante et des dispositifs intégrés dans une approche « parcours ».

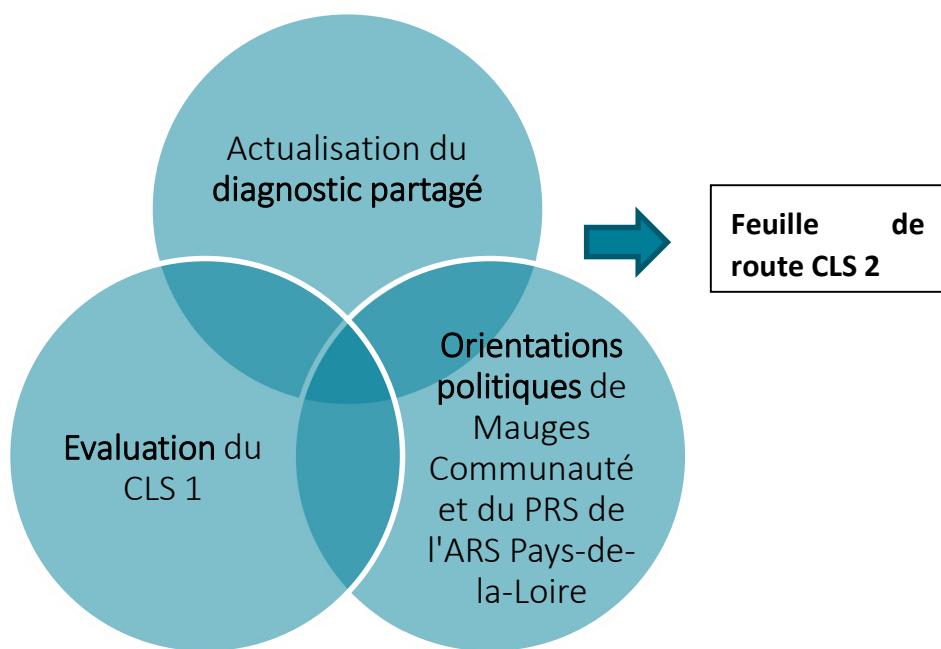
La définition des **axes stratégiques du CLS 2017 - 2021** s'est appuyée sur le diagnostic partagé ainsi que sur les thématiques « socles » répondant aux objectifs prioritaires du PRS.

Le CLS 2017 - 2021 de Mauges Communauté est décliné en cinq axes dont le dernier a été intégré par avenant le 7 février 2020 :

1. Prévention, promotion de la santé et environnement
2. Accès aux soins, offre de santé et projet de santé du territoire
3. Parcours (personnes âgées, personnes handicapées, publics spécifiques)
4. Suivi et évaluation du CLS
5. Prévention et prise en charge en santé mentale

Les élus ont exprimé leur souhait de **poursuivre la dynamique engagée en matière de santé** sur le territoire intercommunal pour renforcer les synergies au bénéfice de la population. Afin de donner une continuité et cohérence aux réflexions engagées sur le territoire des Mauges et garantir une réponse efficace aux enjeux de santé identifiés, la méthodologie pour l'élaboration du CLS 2 de Mauges Communauté tient compte :

- L'évaluation quantitative et qualitative du CLS 2017 – 2021 ;
- L'actualisation du Diagnostic du santé, préfigurateur du CLS 2017 – 2021.



2. OBJECTIFS DE L'EVALUATION DU CLS 2017 - 2021

En vue de reconduire son Contrat Local de Santé, Mauges Communauté souhaite voir conduite une *évaluation finale* de son 1^{er} CLS, à la fois pour *rendre compte et porter une appréciation* sur son contenu et sa mise en œuvre, et pour nourrir une *réflexion prospective sur la reconduite* du dispositif sur le territoire, et de la poursuite des actions du CLS.

Une **approche** reposant sur deux temps a été mise en œuvre pour l'évaluation :

- Une phase de bilan des actions permettant de décrire la réalité des actions mises en œuvre, des partenaires mobilisés, ... ;
- Une phase de recueil et d'analyse de données en vue d'apporter des éléments de réponses à l'évaluation du CLS

Les **éléments** suivants ont été investigues :

- Le caractère approprié des objectifs fixés en réponse aux besoins ciblés ;
- L'effectivité des actions mises en œuvre eu égard à celles planifiées
- Les effets ou résultats obtenus, eu égard aux objectifs fixés
- Le niveau atteint en termes de réalisations, eu égard aux ressources mobilisées
- La conception du CLS, modalités de contractualisation, mobilisation des acteurs, animation, suivi

La logique d'articulation entre les objectifs et modalités de mise en œuvre du CLS avec celles et ceux d'autres dispositifs complémentaires ou aux caractéristiques proches, justifiant des synergies (dimension territoriale et partenariale en particulier)Le CLS prévoyait les actions suivantes :

Axe 1 : Prévention, promotion de la santé et environnement

- Fiche action n°1.1 : Animer et développer une politique de prévention de la santé au niveau de Mauges Communauté ;
- Fiche action n°1.2 : Améliorer l'accès et la connaissance de l'offre sanitaire et médico-sociale du territoire ;
- Fiche action n°1.3 : Développer l'offre de logements adaptés.

Axe 2 : Accès aux soins, offre de santé et projet de santé du territoire

- Fiche action n°2.4 : Définir une offre de santé dans un objectif de complémentarité et de coordination des acteurs du territoire et conformément aux évolutions des modes de prises en charge et à la diversité de leurs modalités ;
- Fiche action n°2.5 : Accompagner le rôle pivot des structures d'exercice coordonné (SEC) dans la mise en œuvre d'un projet de santé de territoire.

Axe 3 : Parcours (personnes âgées, personnes handicapées, publics spécifiques)

- Fiche action n°3.6 : Repenser l'offre dans une logique de parcours ;
- Fiche action n°3.7 : Décloisonner l'offre et les prises en charge dans le secteur handicap
- Fiche action n°3.8 : S'appuyer sur les acteurs et les compétences du territoire pour développer la coordination territoriale et la formation des acteurs.

Axe 4 : Suivi et évaluation du CLS

- Fiche action n°4.9 : Assurer le suivi du CLS

Axe 5 : Prévention et prise en charge en santé mentale

- Structurer des interventions locales en faveur de la prévention du suicide
- Poursuivre la réflexion sur la mise en œuvre d'un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) sur le territoire
- Faire vivre la convention de coopération et de partenariat Logement – Habitat – Santé Mentale sur le territoire
- Engager la réflexion sur la création d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

Au regard des fiches-actions et des actions définis, l'analyse porte sur :

- a. La qualification du statut final des actions
- b. La projection dans le CLS 2

a. Qualification du statut final des actions

L'objectif de ce travail est de pouvoir identifier le degré de réalisation des actions et de décider d'un **statut final**, selon trois catégories :

	Action réalisée selon les objectifs initiaux
	Action partiellement réalisée avec des objectifs revus
	Action non réalisée / abandonnée

Le travail est décliné par **axe, actions et sous-actions des 5 axes du CLS 2017 - 2021** :

1. Prevention, promotion de la santé et environnement
2. Accès aux soins, offre sanitaire et projet de santé de territoire
3. Parcours (personnes âgées, personnes handicapées, publics spécifiques)
4. Suivi et évaluation du CLS
5. Prévention et prise en charge en santé mentale

L'analyse de chaque **sous-action** comprend :

- Les **critères d'évaluation**, tels que qu'ils avaient été définis lors de l'élaboration des fiches-actions du CLS 1
- Une **description** des réalisations.

Une aide à décision pour la reconduite des actions

Aussi, le bilan des actions, réalisé à partir des éléments issus des entretiens qualitatifs et de l'analyse documentaire (aussi bien ceux menés en phase d'évaluation que de diagnostic), a permis de formuler des préconisations et fournir des éléments d'aide à la décision afin de reconduire ou non certaines actions dans le CLS 2 (au regard des besoins du territoire). Quatre catégories ont ainsi été définies.

Préconisations pour la reconduction de l'action dans le prochain CLS :

- Oui, en l'état
- Oui, avec les adaptations nécessaires
- Non, mais continuation de l'action en dehors du CLS
- Abandon définitive de l'action

Le terme « action » ne signifie pas que l'action sera reproduite en tant que telle (en reprenant son intitulé exact), mais que la thématique et les objectifs poursuivis seront à conserver dans le CLS à reconduire, dont le périmètre reste à définir.

b. Projection dans le CLS 2

L'analyse croisée des éléments issus du **bilan des actions du CLS 2017 – 2021** et de **l'actualisation du diagnostic** permettent de questionner la pertinence de reconduire ou non certaines actions (en fonction d'une ambition donnée et de critères définis).

La **réflexion** s'articule autour de deux questions :

Pourquoi conserver l'action dans le CLS 2 ?	<ul style="list-style-type: none">• Réponse aux besoins du territoires des Mauges• Action non encore mature mais à faire aboutir (visibilité insuffisante, fragilité du portage...)• Action non initiée dans le CLS 1, par faute de moyens (humains, financiers...), mais qu'il est pertinent de conserver / réorienter (en mobilisant de nouveaux partenaires)
Pourquoi écarter l'action du CLS 2 ?	<ul style="list-style-type: none">• Effet « propulseur » du CLS réussi, dont l'objectif était de routiniser l'action pour qu'elle perdure en dehors du cadre « CLS ». L'action est à reconduire hors du CLS 2• Action non initiée, ne répondant pas aux besoins du territoire / trop ambitieuse / à intégrer à un autre cadre

II. EVALUATION DU CLS 2017 – 2021

1. BILAN DES ACTIONS DU CLS 2017 - 2021

L'analyse menée sur les actions du CLS permet de faire ressortir de premiers éléments de bilans quantitatifs.

Ainsi, tout axe confondu :

- **17** actions ont été réalisées selon les objectifs initiaux
- **6** actions ont été partiellement réalisées, avec des objectifs revus
- **5** actions non initiées / rapidement abandonnées
- **1** action non réalisée / abandonnée

Statut des actions



Remarque : les différentes évaluations de CLS réalisées par Acsantis au cours des 8 dernières années mettent toutes en lumière que les CLS mettent en lumière qu'une part assez significatives des actions sont abandonnées, voire jamais démarrées dès qu'un CLS comprend plus de 20 actions.

LES THEMATIQUES ABORDEES (EN ANNEXE 2 FIGURE LA LISTE DES PARTENAIRES ASSOCIES A CHAQUE THEMATIQUE)			
Axe 1. Prevention, promotion de la santé et environnement	Axe 2. Accès aux soins, offre sanitaire et projet de santé de territoire	Axe 3. Parcours de santé des personnes âgées, personnes en situation de handicap, publics spécifiques	Axe 4. Prevention et prise en charge en santé mentale
Alimentation Activité physique et la santé Sport santé chez les + de 60 ans Maison sport santé (AMI) Prévention pour les personnes âgées de 60 ans et plus Prévention sur le numérique Information personnes en perte d'autonomie Logements intermédiaires Soutien aux aidants dans le champ du handicap Transformation de l'offre des personnes âgées et des personnes en situation de handicap via le développement de dispositifs expérimentaux Santé Environnement Usage des phytosanitaires RADON – Qualité de l'air intérieur	Recomposition de l'offre SSR Coordination des professionnels de santé (MSP, centre de santé, CPTS) Soutien à l'installation des médecins – l'arrivée d'étudiants en santé	Offre et besoin des territoires : création du centre local du handicap, organisation d'évènements Soli'Mauges Evaluation du besoin de répit des aidants – conjoint PA/PH Mobilité Lutte contre l'isolement La prévention des ruptures de parcours Le repérage des fragilités La formation des acteurs professionnels (soins palliatifs, promotion des métiers)	Les risques suicidaires chez les jeunes La prévention des comportements à risque – projet santé jeunes – développement des compétences psychosociales (prévention des comportements à risques) Réflexions amorcées sur le dispositif d'orientation Santé Mentale Insertion (co-construction du cahier des charges de l'action)

AXE 1. : PREVENTION, PROMOTION DE LA SANTE ET ENVIRONNEMENT

Actions	Réalisations	Statut	Reconduction
Fiche action n°1.1 : Animer et développer une politique de prévention de la santé au niveau de Mauges Communauté			
Action 1.1.1 : Affiner l'analyse et le recensement des besoins en termes de prévention et recenser les bonnes pratiques avec l'utilisation notamment de l'outil OSCARS (sport et santé, lutte contre l'habitat indigne, adaptation du logement...)	DESCRIPTION Recensement des actions existantes sur le territoire par l'animateur santé au gré des rencontres et échanges avec les partenaires. Partage aux autres porteurs de projets.	Action partiellement réalisée avec des objectifs revus : l'outil OSCARS n'a pas été utilisé pour le recensement des bonnes pratiques, aucune communication n'a été réalisée à ce sujet pour inciter les partenaires à les renseigner.	Oui, avec les adaptations nécessaires Le besoin de cartographier les bonnes pratiques existantes en local est toujours d'actualité, dans une optique de valoriser voire de déployer certaines actions à plus grande échelle, de fournir aux acteurs locaux des kits / projets / outils clés en main (ou à adapter). En effet, le recensement seul des actions du territoire ne suffit pas, il faut donner la possibilité aux partenaires de s'approprier les actions recensées pour qu'ils puissent les reconduire à leur échelle Le recensement des projets de prévention des CPTS est également à prévoir pour consolider la base de données : les professionnels de santé pourraient en voir l'utilité, pour notamment faciliter l'orientation de leurs patients vers des programmes de prévention / d'Education Thérapeutique des Patients (idem pour les MSP)
Action 1.1.2 : Animer, enrichir, coordonner et communiquer sur les actions de prévention sur la base des besoins recensés dans le cadre d'un calendrier territorial d'actions de prévention en s'appuyant sur les ressources et les	DESCRIPTION Alimentation : Conférence « Le bonheur est dans l'assiette » (CLIC) Activité physique et la santé : 1/ Maisons sport santé 2/ Sport et santé chez les jeunes de + de 60 ans (L'organisation des challenges séniors proposés par Sports et Loisirs)	Action partiellement réalisée avec des objectifs revus : aucun calendrier territorial d'actions n'a été réalisé. Le déploiement d'actions de prévention et de promotion de la santé s'est structuré progressivement, en	Oui, avec les adaptations nécessaires : <ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux partenaires : Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) à Sèvre-Moine, maison sport-santé (Beaupréau-en-Mauges, Chemillé-en-Anjou, Sèvre-Moine), la Maison des Adolescents, le Centre Régional de coordination des dépistages des cancers ... ; • Etablir les liens avec les MSP qui souhaitent souvent inscrire leur action dans les

<p>professionnels du territoire et communiquer sur le calendrier</p> <p>Porteur de l'action : Agent territorial de santé</p>	<p>Volonté d'inscrire les actions de Mauges Communauté dans la campagne nationale de lutte contre le tabac « Moi(s) sans tabac », mais en 2017, compte tenu des délais, Mauges Communauté n'a pas pu répondre aux appels à projets. Elle s'est toutefois portée volontaire pour être le relais de la campagne (en communiquant sur l'événement auprès des communes nouvelles)</p>	<p>mobilisant un réseau de partenaires / relais territoriaux tels que les centres sociaux, la MSP Val-de-Moine, la Mutualité Sociale Agricole (MSA)...</p>	<p>campagnes nationales (ex : Pôle Santé Thau Evre et Loire)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouverture/intégration de l'action à de nouveaux champs : activité physique adaptée, l'amélioration du recours aux dépistages, ...
---	--	--	--

Action	DESCRIPTION	Action réalisée selon les objectifs initiaux	Oui, avec les adaptations nécessaires
Action 1.1.3 : Favoriser l'articulation avec la Conférence des financeurs et avec Mauges Communauté pour apporter un soutien financier aux actions de prévention menées sur le territoire (relai de communication, subventionnement des actions,...) pour les personnes âgées de 60 ans et plus Porteur de l'action : CLIC	<p>L'appel à initiatives de la conférence des financeurs (2019)</p> <p>Soutien aux aidants – Comité local des aidants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Journée des aidants : spectacle « Je suis l'Autre » • Soutien psychologique des aidants : séances de soutien psy. par un psychiatre libéral (CLIC / CLH) • Café mémoire à St Laurent des Autels/Orée d'Anjou / Bistrot Mémoire à Beaupréau-en-Mauges • Halte-répit de Saint-Macaire-en-Mauges et Jallais • Prévention sur le numérique / Sensibilisation des seniors : 1/ Ateliers d'initiations aux outils numériques dans les communes 2/ Forum Connect'et vous 2 • Ateliers « Bien-être » à destination des aidants (2 communes par an) : un cycle d'actions pour les 6 communes sur 4/5 ans. 		<p>La prévention et promotion de la santé sera un axe fort du CLS à reconduire, et notamment le développement d'actions à destination des aidants (le lien avec la conférence des financeurs est à poursuivre)</p> <p>Pour certaines actions, la question à se poser est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le besoin d'étendre la couverture territoriale des actions dans le cadre du CLS - « Effet propulseur » du CLS a joué et l'action peut se poursuivre hors CLS, à cadence régulière (ex : prévention sur le numérique, les ateliers « bien-être »)

<p>Action 1.1.4 : Animer et créer avec les appuis de la MAIA, de la Maison de l'Autonomie 49 et de l'agent territorial de santé un collectif de professionnels du secteur handicap en capacité d'apporter conseil et information auprès des usagers et des professionnels pour éviter les ruptures de parcours et communiquer autour du service de gestion de cas complexes mis en place par la MAIA pour les personnes handicapées de 60 ans et plus</p>	<p>DESCRIPTION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création du Centre Local du Handicap en 2018 • Groupes de travail Comité partenarial du handicap : adultes et vieillissement, emploi et insertion, enfance, jeunesse, Soli-Mauges • Information personnes en situation de handicap / Annuaire - site Internet (en cours d'élaboration en 2019) 	<p>Action réalisée selon les objectifs initiaux</p>	<p>Non, mais continuation de l'action : cette action n'a plus lieu d'être car le CLH a été créé. Aujourd'hui, les actions portées par le CLH se distinguent de la dynamique CLS. Le CLH devient progressivement partenaire du CLS (comme le CLIC). Cependant, une articulation est à faire avec le futur Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) et la Communauté 360.</p> <p>Aussi, l'ouverture à tous les publics du futur DAC verra certainement émerger de nouveaux besoins en matière de coordination de parcours complexes tous publics / toutes pathologies (en sus des personnes âgées et personnes handicapées) : précarité, santé mentale ...</p>
<p>Porteur de l'action : Agent territorial de santé / MAIA</p> <p>Action 1.1.5 : Organiser un groupe de travail pour identifier les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la prévention des problématiques de l'air intérieur et du radon</p> <p>Porteur de l'action: ARS / Mauges Communauté</p>	<p>DESCRIPTION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupes de travail « Qualité de l'air intérieur et radon » • Matinale de la qualité de l'air intérieur et du radon auprès des élus, les agents techniques des communes, les entreprises (2019) • Campagne de prévention sur la qualité de l'air intérieur et du radon auprès des particuliers (2019 / 2021) • L'action a été déclinée progressivement par infra territoire au sein de Mauges Communauté 	<p>Action réalisée selon les objectifs initiaux</p>	<p>Oui, avec les adaptations nécessaires</p> <p>La santé-environnement est un axe qui perdurera dans le CLS à reconduire. D'autres thématiques sont susceptibles d'être incluses au CLS via notamment des partenariats à renforcer (le CPIE Loire Anjou, Air Pays-de-la-Loire, ...).</p>

<p>Action 1.1.6 : Organiser un groupe de travail pour identifier et mener des actions dans le cadre de la prévention vis à vis de l'usage des phytosanitaires : usages professionnels et individuels</p> <p>Porteur de l'action : ARS / Mauges Communauté</p>	<p>DESCRIPTION</p> <ul style="list-style-type: none"> Rencontres organisées avec la Chambre d'agriculture en 2020, sans suite donnée à cette rencontre Intégration des réflexions à la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) transférée à Mauges Communauté en 2018. Thématique confiée aux communes (pour les espaces verts par exemple) Mise en place d'actions à destination du grand public par le CPIE Loire-Anjou, la Mutualité Sociale Agricole (en dehors du cadre CLS) (ex : Charte « 0 pesticide » pour les paysagistes 	<p>Actions non initiées / rapidement abandonnées</p>	<p>Non, mais continuation de l'action</p> <p>Via les communes, le CPIE Loire-Anjou , la Mutualité Sociale Agricole. Les actions se mettent en place en dehors du cadre CLS</p> <p>Ces actions sont importantes à reconduire pour démultiplier ces interventions vers les communes, en appui sur Mauges Communauté. L'intervention à l'échelon communal semble ici plus efficace</p>
<p>Action 1.1.7 : Organiser un groupe de travail pour identifier et mener des actions de prévention vis à vis des risques auditifs : Etablissements scolaires, milieux festifs</p> <p>Porteur de l'action : ARS / Mauges Communauté</p>	<p>DESCRIPTION</p> <p>Action non initiée</p> <p>Cependant, des actions sont organisées en dehors du cadre CLS :</p> <ul style="list-style-type: none"> Au sein des écoles de musique Distribution de kits de prévention pour les festivals par les centres sociaux 	<p>Action non réalisée / abandonnée</p>	<p>Abandon définitive de l'action</p> <p>Mais des actions portées par les partenaires sont à valoriser / mieux faire connaître sur le territoire pour étudier les possibilités d'extension</p>

Fiche action n°1.2 : Améliorer l'accès et la connaissance de l'offre sanitaire et médicosociale du territoire			
Action	Description	Action réalisée selon les objectifs initiaux	Non, mais continuation de l'action
Action 1.2.1 : Elaborer un support de communication simple et actualisé présentant les parcours sanitaires et médico-sociaux du territoire à destination des professionnels et des usagers (cartographie de l'offre, identification des points d'information, identification des relais possibles pour les professionnels dans le cadre de cas complexes et identification des ressources clefs notamment dans le champ du handicap)	<p>DESCRIPTION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information des personnes en perte d'autonomie • Information des personnes de plus de 60 ans : actualisation des fiches CLIC accessibles sur le site Internet • Diffusion de l'information : Actualisation fiche CLH / Outil commun « Annuaire » hébergé sur internet 		Il y a un enjeu de mutualiser les cartographies/annuaires de l'offre existante, susceptible d'être formalisées par le CLH, les CCAS, les futures CPTS, le futur DAC ... (un potentiel porteur au regard de leur périmètre d'action)
Porteur de l'action : Agent territorial de santé			

<p>Action 1.2.2 : Organiser et rendre visible l'offre de prévention via une plateforme en ligne d'information et de partage à l'échelle régionale (OSCARS) qui rassemble l'ensemble des actions, des acteurs et des outils dans le champs de la promotion de la santé et de la prévention (outil cartographique accessible via internet, ouvert à tout public Réfléchir à la proposition d'un espace dédié aux professionnels de santé du territoire pour encourager le partage d'outils et de bonnes pratiques (outils utilisés pour une action de prévention, de repérage...)</p> <p>Porteur de l'action : Agent territorial de santé</p>	<p>DESCRIPTION</p> <p>Recensement des actions existantes sur le territoire par l'animateur santé au gré des rencontres échanges avec les partenaires. Partage aux autres porteurs de projets.</p> <p>Non formalisé dans un outil</p>	<p>Action partiellement réalisée avec des objectifs revus</p>	<p>Oui, avec les adaptations nécessaires</p> <p>L'outil OSCARS semble avoir freiné la mise en œuvre de cette action. Mauges Communauté doit être en capacité de recenser l'offre, la faire connaître aux bénéficiaires mais aussi aux professionnels de santé potentiellement prescripteurs et aussi aux relais associatifs de l'aller vers pour que 1) les dispositifs existants de droit commun ou expérimentaux soient utilisés 2) qu'ils ne bénéficient pas qu'aux publics captifs mais aussi aux publics précaires pour lesquels des actions de prévention primaire / secondaire pourraient être utiles</p>
---	---	--	---

Fiche action n°1.3 : Développer l'offre de logements adaptés			
Action 1.3.1 : Organiser un ou plusieurs débats publics sur le sujet des logements adaptés avec pour objectif de valoriser l'existant et de définir un projet territorial qui réponde aux besoins et apporte mixité générationnelle et sociale	DESCRIPTION	Action réalisée selon les objectifs initiaux	Oui, avec les adaptations nécessaires ou Non, mais continuation de l'action
Porteur de l'action : Agent territorial de santé	<p>Le forum « imaginer son logement pour demain » (23 novembre 2018) afin de sensibiliser les habitants sur les solutions possibles pour bien vieillir à leur domicile : participation de nombreux partenaires institutionnels et privés, Les élus ont été satisfaits de cet évènement qui a pleinement répondu à ces objectifs avec de nombreux visiteurs. Il est ressorti des séminaires PLH que la communication représentait un élément essentiel dans la mise en œuvre des actions. Bien souvent les ménages ne connaissent pas les aides auxquelles ils peuvent avoir droit</p> <p>Sensibilisation des seniors à travers des actions sur chaque commune (2018)</p>		<p>Poursuivre l'articulation avec le Plan Local de l'Habitat dont les axes portant sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Adaptation à la perte de mobilité du logement / Maintien à domicile ; 2. Diversification des parcours résidentiels (béguinage, habitat inclusif... Hébergement temporaire habitant (intergénérationnel) 3. Organisation de forums « Habitat »

<p>Action 1.3.2 : Evaluer l'opportunité de créer des logements intermédiaires, notamment sur la base du résultat de la concertation publique, en lien avec le PLH sur un territoire circonscrit dans l'objectif de constituer un projet d'aménagement favorisant la proximité des services (commerces, services publics, structures d'exercice coordonné de type MSP, structures sanitaires et médico-sociales,...) et la mixité de la population</p> <p>Porteur de l'action : Mauges Communauté (service urbanisme et service habitat) Les communes nouvelles (services habitat)</p>	<p>DESCRIPTION</p> <ul style="list-style-type: none"> Diagnostic et préconisations par le « gérontopôle » en lien avec le Plan Local de l'Habitat 2018 (sur les logements intermédiaires pour les séniors) Comité de pilotage « Cap longévité Habitat » (démarche intersectorielle entre le CLS, le CLIC, le CLH) Transformation de l'offre à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à Mauges communauté : projets de redéploiement de l'offre en matière de logement pour PH (habitat inclusif, réhabilitation/Reconversion EHPAD) 	<p>Action réalisée selon les objectifs initiaux</p>	<p>Oui, avec les adaptations nécessaires</p> <p>Poursuivre l'articulation avec le Plan Local de l'Habitat dont les axes portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Adaptation à la perte de mobilité du logement Maintien à domicile ; Diversification des parcours résidentiels (béguinage, habitat inclusif... Hébergement temporaire habitant (jeune) Organisation de forums « Habitat » <p>Ou</p> <p>Non, mais continuation de l'action : via le PLH, la dynamique est établie ; les partenaires (EHPAD, Maison Rochas,...) et les communes se saisissent du sujet</p>
---	--	--	---

AXE 2. ACCES AUX SOINS, OFFRE SANITAIRE ET PROJET DE SANTE DE TERRITOIRE

Actions	Réalisations	Statut	Reconduction
Fiche action n°2.4 : Définir une offre de santé dans un objectif de complémentarité et de coordination des acteurs du territoire et conformément aux évolutions des modes de prises en charge et à la diversité de leurs modalités			
Action 2.4.1 : Approfondir les scénarios d'évolution et de recomposition de l'offre SSR dans le cadre d'une démarche ambitieuse s'inscrivant dans une vision de long terme pour le territoire et tenant compte des transformations à l'œuvre (GHT, réforme de la tarification SSR, hôpital de proximité, projets novateurs SSR...)	<p>DESCRIPTION</p> <ol style="list-style-type: none"> Concertation sur la recomposition de l'offre SSR en vue de la création du Pôle de Santé des Mauges. Le soutien à la création du Pôle santé des Mauges qui a pris une autre forme Création du Pôle Santé des Mauges 	Action réalisée selon les objectifs initiaux	Abandon définitive de l'action (action réalisée)
Porteur de l'action : ARS			
Fiche action n°2.5 : Accompagner le rôle pivot des structures d'exercice coordonné (SEC) dans la mise en œuvre d'un projet de santé de territoire.			
Action 2.5.1 : - Poursuivre le maillage du territoire des Mauges en structures d'exercice coordonné (SEC) en accompagnant les projets des secteurs non couverts (Chemillé-en-Anjou – Partie nord-ouest de Sèvremoine) ; - Accentuer le soutien à certaines collectivités en vue d'une meilleure attractivité des structures existantes (ex : Montrevault-sur-Evre) ; - Viser à une plus grande homogénéisation des projets de santé sur le territoire.	<p>DESCRIPTION</p> <ul style="list-style-type: none"> Groupes de travail Coordination entre professionnels de santé Création de maisons de santé pluridisciplinaires Création d'un Centre de santé à Beaupréau pour diversifier les modalités d'accueil des médecins Information auprès des professionnels de santé sur le dispositif Communauté Professionnelle Territoriale de Santé 	Action réalisée selon les objectifs initiaux	Oui, en l'état Articulation avec les feuilles de route des communes La diversification des modalités d'accueil des professionnels de santé sur le territoire est à poursuivre, tout comme les actions en vue d'améliorer / faciliter leurs conditions d'exercice (délégations des tâches administratives, ...) (liens à faire avec les projets de CPTS)
Porteur de l'action : Agent Territorial de santé / ARS			

<p>Action 2.5.2 : - Accompagner le positionnement progressif des SEC dans la prise en charge de publics spécifiques (personnes âgées, personnes handicapées, public précaire, diabétiques, addictions, santé mentale...) à travers un échange d'expérience entre les structures et la mise en place d'actions pluri professionnelles et coordonnées (élaboration de protocoles de prise en charge) ; - Promouvoir les nouveaux modes de rémunération et accompagner les SEC qui souhaitent en bénéficier à atteindre les critères attendus de ce dispositif.</p> <p>Porteur de l'action : Agent Territorial de santé / SEC</p>	<p>DESCRIPTION</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet sport santé senior par la MSP Val de Moine et le centre social (Sèvremoine) Soirée addictions organisées par la MSP de Montreault sur Evre <p>La mise en œuvre de ces actions est liée aux dynamiques locales pré existantes au CLS et observées à Sèvremoine et Montreavault-sur-Evre</p> <p>Ces actions auraient manifestement pu être déployées sans le CLS. Cependant, l'idée via le CLS est de pouvoir recenser et valoriser ces actions à l'échelle de Mauges Communauté afin d'étudier les possibilités de les reconduire sur d'autres communes, en les partageant avec les partenaires, sous réserve toutefois que d'autres structures d'exercice coordonné y voient le jour.</p>	<p>Action partiellement réalisée avec des objectifs revus</p>	<p>Oui, avec les adaptations nécessaires</p> <p>Articulation entre d'une part les futurs objectifs du CLS en termes de prévention et de prise en charge de publics spécifiques et d'autre part les projets de santé des structures d'exercice coordonné (qui peuvent être distincts d'une MSP à l'autre selon la dynamique/maturité de l'équipe et la pluriprofessionnalité en place) ➔ partenaires clés du CLS et relais des actions du CLS en local</p> <p>Ou</p> <p>Non, mais continuation de l'action</p> <p>A intégrer aux projets de CPTS déployés / en cours de déploiement sur le territoire des Mauges</p>
<p>Action 2.5.3 : Créer les conditions favorables à l'accueil de stagiaires (ex : mise à disposition de logements) et développer les actions d'information en direction des étudiants (rencontres étudiants – maîtres de stage, information institutionnelle en direction des étudiants...)</p> <p>Porteur de l'action : Agent Territorial de santé / SEC</p>	<p>DESCRIPTION</p> <ul style="list-style-type: none"> Facteur facilitant : inscription de l'action aux nuit de l'installation (2017,2018, 2019) organisées à l'échelle des Pays-de-la-Loire (à Nantes ou Angers) Intervention auprès des internes par les coordinatrices du CLIC : 5 fois en 2021 pour présenter aux étudiants en médecine de la faculté d'Angers le fonctionnement du service Solidarités Santé et le territoire de Mauges Communauté 	<p>Action partiellement réalisée avec des objectifs revus</p> <p>La mise à disposition de logement n'a pas été abordée</p>	<p>Oui, avec les adaptations nécessaires</p> <p>Etoffer l'action avec l'organisation de visites des MSP, des CH, circuits touristiques, etc. (Cf. Infra)</p>

<p>Action 2.5.4 : Encourager la conduite de projets de télémédecine dans la perspective d'une offre pérenne et moderne pour le territoire</p> <p>Porteur de l'action : GHT / Etablissements de santé privés</p>	<p>DESCRIPTION</p> <p>Développement télémédecine en EHPAD : téléconsultations gérontopsychiatrie, accueil camion mobile d'ophtalmologie à Chemillé-en-Anjou (CH Lys-Hyrôme)</p> <p>Facteurs de réussite : forte mobilisation du service psychiatrie du CH de Cholet et soutien de l'ARS sur le sujet</p>	<p>Action réalisée selon les objectifs initiaux</p>	<p>Oui, en l'état</p> <p>Avec l'objectif de déployer la télémédecine à des nouveaux territoires ou à des nouvelles pathologies ou à des nouveaux requérants (ex : MSP requerant de CH / CHU Angers pour télé expertise / télé consultations de spécialités, extension de la télémédecine en EHPAD, au domicile des personnes âgées avec des infirmiers à domicile en lien avec les médecins traitants)</p>
---	---	---	---

Axe 3. Parcours (personnes âgées, personnes handicapés, publics spécifiques)

Actions	Réalisations	Statut	Reconduction
Fiche action n°3.6 : Repenser l'offre dans une logique de parcours			

<p>Action 3.6.1 : Identifier des opportunités de transformation de l'offre permettant l'émergence de nouvelles offres en adéquation avec les besoins du territoire (services à domicile, hébergement temporaire, accueil personnes handicapées vieillissantes, accueil d'urgence, équipes mobiles de gériatrie, habitat alternatif / thérapeutique...) / Action 9 PLH</p> <p>Porteur de l'action : Agent territorial de santé ESMS porteurs de projets / offres nouvelles</p>	<p>DESCRIPTION</p> <p>Deux dispositifs expérimentaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DIVADOM – Dispositif Innovant de Vie à Domicile : Groupes de travail DIVADIM : réponse à un Appel à Manifestation d'Intérêt en 2019 : réunion d'information en avril 2019 / Deux projets déposés en 2021, 1 projet retenu en 2022 (Gesté / Villedieu + Mauges-sur-Loire) • DAMAR -Dispositif expérimental d'Accueil Modulé et d'Aide au Répit pour les enfants, adolescents et jeunes adultes en situation complexe et/ou sans réponse d'accompagnement (APF France Handicap - Epi'Alors - Mauges Communauté) – Expérimentation ARS <p>Collectif solidaire Soli' Mauges (pour fédérer les acteurs du handicap et de la perte d'autonomie)</p> <p>Deux éditions de Soli' Mauges :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Forum des acteurs pour favoriser l'interconnaissance dans un cadre sportif et solidaire 2. En raison de la crise sanitaire, le format a été adapté : format numérique et organisation d'évènements dans les Etablissements sociaux et médico-sociaux (ESMS). L'idée était de valoriser les partenaires via des vidéos diffusées lors d'une semaine dédiée (bon taux de visionnage) puis d'organiser des évènements/temps d'animation, en partenariat avec le service culture, au sein d'ESMS. 	<p>Action réalisée selon les objectifs initiaux</p>	<p>Non, mais continuation de l'action en dehors du CLS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soli'Mauges dont les deux éditions semblent avoir été des réussites au regard de la forte mobilisation des partenaires/participants, des moyens déployés et des deux formats différents qui ont permis de tirer les principaux enseignements afin d'améliorer continuellement les éditions. • DIVADOM et DAMAR peuvent se poursuivre en dehors du cadre CLS <p>Les réflexions sur la transformation de l'offre d'accompagnement des aînés ou personnes en situation de handicap restent néanmoins à poursuivre dans le CLS à reconduire. Le secteur médico-social est en constante évolution, le cadre national fixe de nouvelles orientations, issues par exemple de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale de 2022, conduisant l'ARS à publier de nouveaux appels à projet tels que:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les centres de ressources territoriaux : cette mission vise à permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile, lorsque l'accompagnement classique déjà assuré par un service proposant de l'aide ou des soins à domicile n'est plus suffisant pour leur permettre de continuer de vivre chez elles. Il s'agit de développer une alternative à l'entrée à l'établissement → déclinaison de la mesure par AAP de l'ARS Pays-de-la-Loire <p>Ainsi, l'inscription au CLS de cette thématique est essentielle pour positionner le territoire des Mauges sur des projets innovants sur le maintien à domicile (via les appels à projet par exemple). Cette action est ainsi à reconduire dans une action du CLS, dont le périmètre reste à définir.</p>
---	--	---	--

<p>Action 3.6.2 : Evaluer les besoins de répit des personnes âgées et des aidants et la réponse apportée à ces besoins sur le territoire de Mauges Communauté</p> <p>Porteur de l'action : Agent Territorial de santé</p>	<p>DESCRIPTION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupes de travail Collectif aidant : convention avec l'UDAF. Les objectifs sont : <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'interconnaissance et les liens entre partenaires • Améliorer les services dédiés aux aidants, leur coordination ou leur accès sur le secteur de Mauges Communauté • Mener des réflexions sur les problématiques rencontrées par les aidants • Faire du lien avec le Comité d'Animation Départemental dédié aux aidants et les réflexions qui y sont menées • Imaginer des actions ou outils innovants à destination des aidants ou du grand public • Développement d'actions en faveur de l'aide aux aidants et la lutte contre l'isolement • Évaluation des besoins de répit des aidants Collectif des aidants UDAF/CLIC/CLH/CLS Interconnaissance des acteurs (2019) 	<p>Action réalisée selon les objectifs initiaux</p>	<p>Oui, en l'état</p> <p>Le soutien aux aidants est une thématique insuffisamment développée dans le cadre de ce CLS, et les besoins persistent et augmentent ➔ besoin de structurer une action à l'échelle du territoire des Mauges</p>
---	---	--	---

<p>Action 3.6.3 : Encourager l'émergence d'initiatives de type mutualisation d'un véhicule adapté, transport adapté, transports et visiteurs solidaires sur l'ensemble du territoire et identifier des solutions pour permettre aux personnes âgées de se déplacer dans les accueils de jour</p> <p>Porteur de l'action : Agent Territorial de santé</p>	<p>DESCRIPTION</p> <ul style="list-style-type: none"> Information sur le transport solidaire par le CLIC Transport à la demande Partage de véhicule TPMR sous la forme de transports à la demande (déploiement avec Mooj !) (Mauges-sur-Loire et Montrevault-sur-Èvre) Lutte contre l'isolement : initiatives locales autour du dispositif « MONALISA » (mobilisation nationale contre l'isolement des âgés) 	<p>Action réalisée selon les objectifs initiaux</p>	<p>Oui, avec les adaptations nécessaires</p> <p>Les difficultés d'accès à la mobilité est un sujet dont les besoins se font de plus en plus ressentir, à tous les âges (y compris les jeunes).</p>
--	---	--	---

Fiche action n°3.7 : Décloisonner l'offre et les prises en charge dans le secteur handicap			
<p>Action 3.7.1 : Faciliter les transitions tout au long de la vie pour éviter les ruptures de parcours pour les personnes en situation de handicap par la mise en place de périodes d'adaptation entre les établissements pour enfants et les établissements pour adultes</p> <p>Porteur de l'action : Etablissements financés par l'ARS qui ont signé un CPOM</p>		<p>Action non réalisée / abandonnée</p>	<p>Aucun élément n'a permis de dresser le bilan de cette action</p>

<p>Action 3.7.2 : Encourager la mutualisation de postes financés par l'ARS entre structures via la mise en place de modes de coopération pour permettre le recrutement de professionnels, l'amélioration de l'accompagnement proposé (éducation à la santé, circuit du médicament...), sécuriser les professionnels, les personnes accompagnées et les familles</p> <p>Porteur de l'action : Agent territorial de santé</p>	<p>DESCRIPTION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupes de travail Recrutement et compétences des professionnels du soins et de l'accompagnement pour favoriser l'interconnaissance • Convention entre Mauges Communauté et le Conseil départemental (service ingénierie) pour formaliser un diagnostic sur le manque de personnel social/médico-social dans les ESMS et les services d'aide à domicile • Plan d'action s'articulant autour de 3 axes : 1. Quête de sens ; 2. La formation 3. Organisation du travail <ol style="list-style-type: none"> 1. Une semaine des métiers, déclinaison dans les Mauges de la semaine départementale → peu mobilisateur en terme de public 2. Forum des employeurs → peu mobilisateur en termes de public 3. Intervention dans les ETS Scolaires → bonne mobilisation 	<p>Action partiellement réalisée avec des objectifs revus (action réorientée vers la promotion des métiers du soin à domicile)</p>	<p>Oui, avec les adaptations nécessaires</p> <p>Le promotion des métiers du social, médico-social et sanitaire est à poursuivre, des vocations à susciter en développant des interventions en amont des études afin de favoriser l'engagement dans ce cursus d'étudiants issus de territoires fragiles - lever les obstacles matériels, scolaires ou sociaux (manque d'ambition et de confiance, défaut de soutien familial (parrainage) / Capitaliser sur la démarche pour l'étendre à d'autres catégories d'emploi.</p>
---	--	---	--

Fiche action n°3.8 : S'appuyer sur les acteurs et les compétences du territoire pour développer la coordination territoriale et la formation des acteurs

<p>Action 3.8.1 : Développer le rôle de la MAIA dans le cadre des actions de repérage de la fragilité et de prévention des ruptures de parcours (notamment entrée et sortie d'hospitalisation)</p> <p>Porteur de l'action : MAIA Sud 49</p>	<p>DESCRIPTION</p> <p>Repérage des fragilités Commission MAIA/CLS (2018/2021)</p> <p>Soirée d'information sur les mesures de protection judiciaire</p> <p>Repérage des fragilités Messageries sécurisées (2020)</p>	<p>Action réalisée selon les objectifs initiaux</p>	<p>Oui, avec les adaptations nécessaires</p> <p>Articulation avec le futur DAC – faire entrer le DAC sur le territoire, communiquer sur ce dispositif / orienter les partenaires vers ce dispositif en cas de situations complexes ou dans le cadre de la mission 3 « Animation territoriale » du DAC</p>
---	--	--	--

<p>Action 3.8.2 : Consolider l'activité des équipes mobiles de soins palliatifs (Angers, Cholet ou Ancenis) dans l'accompagnement des professionnels du territoire à la prise en charge de la fin de vie</p> <p>Porteur de l'action : Equipes mobiles de soins palliatifs / ARS</p>	<p>DESCRIPTION</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation des acteurs professionnels et fin de vie Rencontre pluriprofessionnelle (décembre 2018) pas à ma connaissance Formation des acteurs professionnels et fin de vie Rencontre CASSPA 49 – (février 2021) – aucune suite n'a été donnée à cette rencontre 	<p>Action réalisée selon les objectifs initiaux</p>	<p>Oui, avec les adaptations nécessaires</p> <p>Le partage d'expertise entre les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux permet d'améliorer les prises en charge, faciliter le maintien à domicile (exemple, entre les CH de proximité détenteurs d'expertises et les professionnels de santé en ambulatoire, entre les structures d'hébergement / d'aide aux personnes en situation de handicap et l'Education nationale, les professionnels de santé en ambulatoire pour favoriser l'inclusion,...)</p>
---	---	--	--

Axe 5. Prévention et prise en charge en santé mentale

Actions	Réalisations	Statut	Reconduction
Fiche action 5.10 : Renforcer la prévention du suicide et du mal-être			
Action 5.10.1 : Structurer des interventions locales en faveur de la prévention du suicide Porteur de l'action : Mauges Communauté	DESCRIPTION <ul style="list-style-type: none"> • Participation au réseau Sentinelles de Mauges Choletais pour repérer les risques suicidaires : organisation d'un temps fort à destination des professionnels à Beaupréau-en-Mauges (mars 2022), création d'un répertoire des ressources pour les partenaires et le public en situation de mal-être, création d'un « escape game » pour permettre aux jeunes de s'exprimer autour du sujet du harcèlement scolaire • Organisation d'un temps fort à destination des professionnels (intervention conjointe CLIC/MSA) • Projet santé jeunes - développement des compétences psychosociales chez les jeunes (prévention des comportements à risques) : <ol style="list-style-type: none"> 1. SèvreMoine : formation des encadrants des jeunes « Développement des compétences psychosociales des jeunes » + réflexions du comité de pilotage pour la mise en œuvre de nouvelles actions 2. Beaupréau-en-Mauges - groupe prévention jeunesse animé par le centre social Evre et Mauges : mise en œuvre de la formation « développement des compétences psychosociales des jeunes » (15 professionnels) 	Action réalisée selon les objectifs initiaux	Oui, en l'état <p>Afin d'assurer une équité territoriale, la formation des encadrants des jeunes au développement des compétences psycho sociales doit être développée sur les 4 autres communes de Mauges Communauté (en s'appuyant sur les centres sociaux par exemple)</p> <p>Par ailleurs, le CHU d'Angers a depuis 2019 mis en place la cellule VigilanS, dispositif de veille et de recontact post-hospitalier des personnes ayant tenté de mettre fin à leur jour. Une inscription institutionnelle dans le CLS est à envisager pour assurer le déploiement et la prise en main de ce dispositif par les acteurs locaux.</p> <p>Orientation confortée par une étude de l'observatoire régionale de santé des Pays-de-la-Loire qui dresse un état des connaissances de la santé mentale des jeunes ligériens âgés de 11 à 18 ans avant la crise sanitaire Covid-19 et mesure l'impact de cette crise sur la souffrance psychique et le recours aux soins de cette population. Le constat est fait que la santé mentale des jeunes se dégrade¹</p>
Fiche action 5.11 : Soutenir les personnes en souffrance psychique			

¹ Etude de l'ORS des Pays-de-la-Loire : https://www.orspaysdelaloire.com/sites/default/files/pages/pdf/2022_PDF/2022_SanteMentaleLyceens.pdf

<p>Action 5.11.1 : Poursuivre la réflexion sur la mise en œuvre d'un Groupe d'Entraide Mutuel (GEM) sur le territoire</p> <p>Porteur de l'action : Mauges Communauté / Association des Parents Amis et Adultes en situation de Handicap de la Région Choletaise</p>	<p>Suivi régulier avec l'APAHRC de l'avancée du projet, relance de l'ARS.</p> <p>Non mis en place en 2022 faute de crédits ARS car priorité donnée à un autre territoire en 49.</p> <p>Juin 2022 : dde de l'ars de redéposer un dossier</p>	<p>Action non réalisée / abandonnée</p>	<p>Oui, en l'état</p>
Fiche action 5.12 : Assurer une meilleure coordination des acteurs			
<p>Action 5.12.1 : Faire vivre la convention de coopération et de partenariat Logement - Habitat - Santé mentale sur le territoire</p> <p>Porteur de l'action : Mauges Communauté</p>	<p>Participation au groupe de travail départemental pour mise à jour et réécriture de la convention en 2021.</p> <p>Projet arrêté en avril 2021</p>	<p>Action non réalisée / abandonnée</p>	<p>Oui, en l'état</p> <p>Ces conventions sont intéressantes car elles permettent de réunir des acteurs de différentes sphères professionnelles, et notamment d'impliquer les bailleurs sociaux autour de la thématique santé</p>
Fiche action 5.13 : Fluidifier les parcours en santé mentale			
<p>Action 5.13.1 : Engager la réflexion sur la création d'un CLSM</p> <p>Porteur de l'action : Mauges Communauté</p>	<p>DESCRIPTION</p> <p>Travail initié autour de la Semaine d'Information en Santé Mentale (SISM) pour mobiliser les partenaires et les élus autour de la thématique santé mentale afin d'amorcer les réflexions sur les Conseils Locaux en Santé Mentale</p>	<p>Action réalisée selon les objectifs initiaux</p>	<p>Oui, en l'état</p> <p>Poursuivre les réflexions autour de la création d'un CLSM (affiché dans le CLS) et trouver des leviers pour déployer localement les axes et actions du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM).</p>

2. EVALUATION TRANSVERSALE DES ACTIONS DU CLS

D'une manière générale, en première lecture du CLS, plusieurs constats sont émis :

Premièrement, un **défaut de cohérence** dans l'architecture du CLS (axes – fiches actions – actions) est observé - un **CLS diffus**, dont les actions sont parfois détaillées, parfois génériques, rendant difficile l'appropriation du CLS par tout à chacun, et entravant l'atteinte des objectifs et la concrétisation de certaines actions, ou ne permettant pas de valoriser les objectifs atteints :

- La **large formulation de certaines actions**, à l'intérieur desquelles peuvent être intégrées un éventail de projets, incitant à déployer le CLS par opportunité qui se présente sur le territoire (et non le résultat d'une stratégie santé définie dès le départ) ;
- La **formulation précise de certaines actions**, dont la pertinence au regard des constats issus du diagnostic interroge la place de ces actions dans le CLS - à quels besoins l'action répond-t-elle ? – , contrecarrant par ailleurs la bonne réalisation de l'action ;
- Du **recouplement de certains sujets**, et plus particulièrement des thématiques relatives à la personne âgée et la personne en situation de handicap abordées dans l'axe 1 et l'axe 3 ;
- La **pertinence de l'intitulé des actions** est remise en cause : « Groupes de travail », qui est davantage un moyen pour assurer la mise en œuvre d'une action, qu'une action en tant que telle

Secondement, la **formulation** et le **degré de précisions** se différencient selon les axes et les actions :

- Les **actions annexées à l'axe 1 du CLS**, et les objectifs attendus, sont rédigés de manière large – les actions de prévention et promotion de la santé se sont précisées durant les 5 années du CLS, l'enjeu premier ayant été d'organiser et rendre visible l'offre de prévention sur le territoire des Mauges.
- Les **actions les plus précises** de l'axe 1 concernent l'organisation du parcours résidentiel des personnes en situation de perte d'autonomie, en lien avec les plans locaux de l'habitat (PLH), la mise en place d'un collectif de professionnels autour des sujets rattachés à la personne âgée et les personnes en situation de handicap, la mise en place de trois groupes de travail pour déployer des actions dans le cadre de la prévention des problématiques de l'air intérieur et du radon d'une part, de l'usage des produits phytosanitaires d'autre part, ainsi que de la prévention vis-à-vis des risques auditifs (à destination des jeunes).
- Les actions de **l'axe 2 et de l'axe 3** sont plus précises :
 - Celles de l'axe 2 **ciblent d'emblée des structures dont l'offre et l'organisation doivent être réformées**, avec pour volonté de garantir un bon maillage territorial de l'offre SSR, ou encore des structures d'exercice coordonné.

EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 2017 - 2021

- Celles de l'axe 3 ciblent **l'offre sociale et médico-sociale à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap**, avec pour volonté de développer des solutions innovantes en matière d'hébergement, en accompagnant la transformation de l'offre existante. La **promotion des métiers du social et du médico-social** est une orientation arrêtée dès 2017, de même que le **partage d'expertises entre des partenaires détenteurs d'une expertise** (telle que les soins palliatifs) et tout professionnel du territoire.
- Les actions relatives à l'axe 5 sont rédigées de manière précise, avec comme objectif principal de développer une **culture commune autour de la santé mentale**. Des réalisations concrètes ont pu être initiées, demandant à être poursuivies.

Troisièmement, le degré d'**ambition** et le **contenu** des actions se distinguent les unes des autres :

- Proportionnellement, un plus grand nombre d'actions portent sur la **recomposition de l'offre sociale et médico-sociale** à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap que sur la prévention ou à la santé environnementale.
- Alors que **l'amélioration du recours au dépistage** est une orientation qui prédomine dans les CLS déployés sur d'autres territoires, cette thématique n'a pas été retenue comme prioritaire pour le CLS de Mauges Communauté.
- Les actions de l'axe 2 encouragent **l'émergence de solutions innovantes** via la télémédecine, mais également via **l'évolution des pratiques des professionnels de santé** exerçant dans les structures d'exercice coordonné, en les positionnant davantage sur la prise en charge globale de publics spécifiques et l'ouverture de leurs missions sur leur territoire d'exercice (au moyen des projets de santé déployés dans chacune d'elle, recouvrant des missions de santé publique).
- Les actions de l'axe 3 du CLS sont plus **ambitieuses et novatrices**. Elles font appel au principe **d'intersectorialité** (avec le plan local de l'habitat par exemple), elles accompagnent les acteurs existants à la transformation de l'offre, en les incitant à s'ouvrir sur leur territoire d'intervention, tout en adoptant une **approche décloisonnée**.
- L'existence d'un **réseau d'acteurs antérieurs au CLS** a permis à Mauges Communauté de s'appuyer sur les ressources existantes sur le territoire des Mauges pour piloter certaines actions de l'axe 3 (la MAIA et le CLIC par exemple).

a. Axe 1. Prévention, promotion de la santé et environnement

Contrairement aux autres axes et actions du CLS, la prévention et promotion de la santé est une thématique peu détaillée, mais qui s'est structurée au cours des années du CLS au moyen de l'identification de publics et thématiques cibles (les jeunes, les personnes âgées, les aidants, la santé mentale). L'affinage des besoins a permis de consolider le réseau de partenaires, de mieux identifier le périmètre et les modalités d'intervention de chacun, et donc des porteurs de projets potentiels (justifiant ainsi les trois actions partiellement réalisées avec les objectifs revus).

EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 2017 - 2021

La cartographie des projets reste à affiner et le partenariat à consolider sur des thématiques cibles et/ou nouvelles pour les acteurs (ex : la transidentité de genre chez les jeunes, ...) – le CLS offrant aux acteurs un espace de concertation dans lequel il est possible de proposer et coconstruire des projets.

L'axe 1 se décline en 11 actions :

- **6** actions réalisées selon les objectifs initiaux
- **3** actions partiellement réalisée avec des objectifs revus
- **1** action non initiée / rapidement abandonnée
- **1** action non réalisée / abandonnée

Les **thématiques** abordées et les **publics cibles** ont été :

- **Les jeunes** : les risques suicidaires, la prévention des comportements à risque au moyen du développement des compétences psychosociales ;
- **Les personnes en situation de handicap** : appui à la coordination des parcours des patients / usagers en situation de handicap via la création du Centre Local du Handicap ;
- **Les personnes âgées** : la prévention sur le numérique, l'information aux personnes en perte d'autonomie, le parcours résidentiel et les logements intermédiaires ;
- **Population générale** : la nutrition, la qualité de l'air intérieur et le Radon, la promotion de l'activité physique favorable à la santé (via la « Maison sport santé » Mauges / Choletais)

Les actions les plus concluantes ont été celles à **destination des personnes en situation de handicap et des personnes âgées**. Plusieurs raisons expliquent ce constat :

- L'identification d'un **pilote « métier » et l'intégration de l'action dans son périmètre d'intervention et champ de compétences** (ex : le CLIC, la MAIA, la Conférence des financeurs) ;
- **L'implication et le soutien de Mauges Communauté** – la question du « bien vieillir » est une question centrale à Mauges Communauté ;

Des réalisations concluantes sur la Santé Environnement sont également observées, au sujet notamment de la qualité de l'air et du radon. Des **facteurs de réussite** sont identifiés, sur lesquels capitaliser afin d'investir d'autres sujets :

- L'inscription des actions santé environnement aux **appels à projets PRSE** (Projet Régional Santé Environnement) : le CPIE Loire-Anjou a répondu à l'AAP 2021 pour mener une campagne de prévention et de sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur et l'exposition au radon à destination du grand public sur **le territoire de Mauges Communauté**. En plus des appels à projets, dans le cadre du PRSE3, les territoires ont la possibilité de contribuer au PRSE à travers la labellisation PRSE3-Agir, qui, sur appel à candidature, offre la possibilité aux acteurs et aux collectivités de valoriser les actions mises en œuvre dans la région, et qui s'inscriraient dans les axes du PRSE.
- La **déclinaison territoriale et graduelle** de l'action dans les infra territoires (selon les spécificités territoriales et les besoins prioritaires) :
 - **Campagne 2020/2021 sur les communes d'Orée d'Anjou et Sèvremoine** : diffusion de 237 dosimètres via 33 points information radon ; 19 ménages accompagnés pour proposer des mesures correctives de remédiation du radon

- **Campagne 2021/2022 sur les communes de Montrevault sur Evre, Orée d'Anjou et Sèvremoine** : 1 réunion publique par commune en décembre 2021 ; diffusion des dosimètres via les points information radon
- **La complémentarité reconnue du CLS au PCAET** pour structurer les actions relatives à la qualité de l'air intérieur et extérieur (la thématique de l'air étant une faiblesse du PCAET). D'autres thématiques/points de complémentarité sont identifiés : les actions sur l'adaptation au changement climatique (ex : sécheresse et accompagnement ciblé des agriculteurs - lien avec la santé mentale² -, le développement des plantes invasives et allergènes), des actions en faveur de la mobilité (le territoire des Mauges se dote d'infrastructures sécurisées pour la marche et le vélo, le développement du transport collectif, de l'autopartage, ...).

Concernant la **promotion de l'activité physique favorable à la santé**, un réseau d'acteurs s'est structuré au moyen des réflexions initiées dans le cadre de la réponse à l'appel à projet « Maison sport-santé » en 2021. Le projet s'est concrétisé par la mise en place du bus sport-santé de l'Entente des Mauges, qui couvre partiellement le territoire (Beaupréau-en-Mauges, Chemillé-en-Anjou, Sèvremoine). Ainsi, afin d'assurer la couverture territoriale de ces services, une articulation entre les missions du bus sport-santé de l'Entente des Mauges et l'action de Mauges Communauté en matière de sport santé est à construire, pouvant se concrétiser par le soutien aux associations sportives, en les accompagnant à titre d'exemple dans le développement d'une offre de sport adapté. Aussi, ces réflexions sont à intégrer au renforcement du lien **sport-santé-alimentation**, via la réponse à l'appel à projet « sport-sante—alimentation » (en lien avec le Plan Alimentaire Territorial).

La thématique manquante dans ce premier CLS, qui semble nécessaire à investir au regard des besoins du territoire, est la **sensibilisation et l'accès aux dépistages organisés**. En réponse à ce besoin insuffisamment couvert sur le territoire, la sollicitation d'opérateurs extra territoriaux tels que le Centre de Coordination des Dépistages des Cancers (CRDC) qui viendrait alimenter, renforcer voire outiller ces actions, peut être imaginée dans le cadre du CLS à reconduire. Toutefois, malgré l'absence de cette thématique dans le CLS, des réflexions et projets se sont concrétisés de manière éparses sur le territoire, via notamment les maisons de santé pluriprofessionnelles qui ont inscrit dans leur projet de santé l'amélioration du recours aux dépistages comme axe à développer (ex : le Pôle Santé Thau Evre et Loire, l'Association interprofessionnelle de santé Montjean sur Loire).

² L'impact du changement climatique sur la santé mentale est un fait avéré et aujourd'hui bien documenté par les études scientifiques

b. Axe 2. Accès aux soins, offre sanitaire et projet de santé de territoire

Cet axe a concerné la recomposition de l'offre de soins de suite et de réadaptation, le maillage territorial en structures d'exercice coordonné, l'implication des professionnels de santé dans la prise en charge pluriprofessionnelle de publics spécifiques, la contribution à l'amélioration et au développement des stages étudiants en santé ainsi que l'émergence de nouvelles pratiques telles que la télémédecine.

Ainsi, l'axe 2 se décline en 5 actions :

- **3 actions réalisées selon les objectifs initiaux**
- **2 actions partiellement réalisées avec des objectifs revus**

La mise en œuvre des actions relatives à la coordination des professionnels de santé s'est heurtée à l'hétérogénéité des dynamiques et des projets sur le territoire des Mauges. Les projets ont peu abouti en raison de la maturité différente des dynamiques de professionnels de santé d'une commune à l'autre. Ces différences sont notamment apparues dans le cadre d'un projet de centre de santé. La question de l'étendue du territoire a été posée compte tenu de la taille de Mauges Communauté sur lequel trois centres hospitaliers rayonnent (dont 2 ont récemment été labellisés « hôpital de proximité »). En tenant compte des attentes et de la mobilisation plus importante de la population et des professionnels de santé, le portage par Beaupréau-en-Mauges (par l'intermédiaire du CCAS) a été jugé pertinent. Aujourd'hui, la commune poursuit la recherche de médecins, en lien avec Mauges Communauté qui structure les réflexions sur les modalités d'accueil des médecins d'une manière plus globale.

Ainsi, le niveau d'exercice coordonné et la maturité des projets est très variable entre les MSP – de très bonnes dynamiques sont repérées (ex : Mauges-sur-Loire), comme d'autres qui auraient besoin d'être accompagnées et renforcées (ex : Chemillé-en-Anjou et Montrevault sur Evre).

Un positionnement des rôles respectifs de Mauges Communautés et des communes nouvelles pour le soutien de l'exercice coordonné et regroupé à l'échelle de Mauges Communauté dans le cadre du CLS ou en dehors de celui-ci gagnera donc sans doute à être repensé. Le CLS pourrait être repositionné comme point d'entrée pour une première orientation des porteurs de projets pour faire le lien avec l'ARS, la région d'une part mais également pour capitaliser sur les succès des projets qui ont abouti / n'ont pas abouti ou encore veiller à un dialogue élus, services professionnels et ARS afin de permettre un maillage de l'offre de MSP/ centre de santé/ équipes de soins primaires.

Ces constats transparaissent par ailleurs dans la **dynamique CPTS** qui apparaît éclatée sur le territoire des Mauges :

- Les professionnels qui exercent au sein de la commune d'Orée d'Anjou ont intégré la CPTS d'Ancenis (Loire-Atlantique)
- Les professionnels des communes de Beaupréau-en-Mauges, Sèvremoine et Montrevault-sur-Evre ont entamé les démarches pour se constituer en CPTS
- Les professionnels de Mauges-sur-Loire ont été rapprochés par la CPTS Chalonnes-sur-Loire, mais le projet est suspendu

EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 2017 - 2021

- Une dynamique naissante voit le jour depuis peu à Chemillé-en-Anjou qui est liée à l'installation récente d'une médecin porteuse par ailleurs d'un projet de MSP.

L'action du CLS, en lien avec le référent santé de l'ARS, a été d'organiser des réunions d'information auprès des professionnels de santé pour présenter les attendus d'une CPTS et amorcer la dynamique. Trois rencontres ont été planifiées, réunissant les professionnels de santé, l'inter-URPS, etc. Tout l'enjeu pour le CLS à reconduire sera :

- de coordonner les projets CPTS - CLS qui se déploient sur le territoire des Mauges, à des échelles géographiques différentes, via par exemple la création d'une instance de concertions ad hoc, et d'assurer leur lisibilité en définissant les périmètres d'intervention de chacun / points de complémentarité
- les territoires non desservis par les projets des CPTS devront faire l'objet d'une vigilance particulière, dans un soucis d'équité territoriale en matière d'accès aux soins, compte tenu des missions socles des CPTS relatives à l'accès aux soins non programmées ou à un médecin traitant

Également, le CLS a permis de conduire des actions en vue de **créer des conditions favorables à l'accueil de stagiaires**, dont la participation à la nuit de l'installation, un évènement organisé conjointement par l'ARS Pays-de-la-Loire et la Région des Pays de la Loire, l'intervention des coordinatrices du CLIC à la faculté d'Angers pour présenter le fonctionnement du service Solidarités Santé et le territoire de Mauges Communauté aux étudiants en médecine. Cependant, les actions menées mériteraient à gagner en ambition, et être davantage orientées en direction du territoire des Mauges, en:

- Développant des actions à destination des professionnels de santé du territoire des Mauges pour promouvoir la maîtrise de stage (et convaincre les plus réticents) ;
- Facilitant l'accueil et l'intégration des étudiants en santé sur le territoire (via un lieu unique d'accueil des étudiants, permettant la rencontre entre les étudiants en stage en ambulatoire et à l'hôpital, l'hébergement..., l'organisation de visites des structures d'exercice coordonné - MSP, centres de santé ...)
- Etc.

L'amélioration des **conditions d'exercice des professionnels et de l'accès aux soins spécialisés via la télémédecine** est une action à poursuivre. Des projets ont abouti tels que :

- Le développement en EHPAD de la téléconsultation en géronto-psychologie, permise notamment par une mobilisation importante des professionnels du secteur de la psychiatrie du CH de Cholet et le soutien de l'ARS ;
- Le développement de téléconsultations mobiles en ophtalmologie au CH Lys-Hyrôme (Chemillé-en-Anjou).

Néanmoins, le déploiement des **projets de télémédecine** peut être entravé par une couverture numérique insuffisante sur le territoire, des difficultés d'accès des EHPAD à des équipements adaptés (principalement pour des raisons économiques), et le défaut d'encadrement médical/paramédical du résident lors des téléconsultations.

Toutefois, face à la persistance des difficultés d'accès aux médecins spécialistes, la poursuite de ces actions semble pertinente. L'intégration des réflexions aux projets menés par les **centres hospitaliers de proximité** est à poursuivre (la téléconsultation en dermatologie, la télalexpertise en gynécologie-obstétrique sont par exemple des projets à étudier), tout comme

EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 2017 - 2021

les actions **facilitant l'accès des EHPAD à la télémédecine**. Par ailleurs, l'amélioration des conditions d'exercice des professionnels peut également se matérialiser par l'appui à **l'émergence de nouveaux métiers**, tels que les infirmiers en pratique avancée, les infirmiers Asalée, les assistants médicaux (au nombre de 10 actuellement sur le territoire) – à articuler avec les projets de CPTS déployés / en cours de déploiement. L'exercice coordonné, la télémédecine et les nouveaux métiers, ou encore les coopérations ville hôpital, ville médico-social constituent des **leviers d'innovation en santé** qui pourraient demain être articulés via des **actions lisibles** dans le CLS à reconduire

La recomposition **de l'offre de Soins de Suite et de Réadaptation est un projet qui a abouti**. Cependant, au-delà de ce projet spécifique portant sur l'offre SSR, la **plus-value du CLS**, ainsi que l'intérêt d'intégrer des projets de restructuration de l'offre sanitaire à fort enjeu politique au CLS, questionnent - les leviers inhérents à l'outil CLS sont limités et les enjeux / succès de réussite pourraient outrepasser le cadre CLS. Ce point pourra être discuté avec l'ARS.

c. Axe 3. Parcours (personnes âgées, personnes handicapées, publics spécifiques)

L'axe 3 se décline en **7 actions** :

- 5 actions réalisées selon les objectifs initiaux
- 1 action non initiée / rapidement abandonnée
- 1 action partiellement réalisée avec des objectifs revus

Les actions réalisées ont porté sur la structuration et la transformation de l'offre médico-sociale à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

L'un des facteurs de réussite est la structuration par Mauges Communauté d'une **politique intersectorielle et décloisonnée des sujets relatifs au vieillissement de la population**, au moyen d'un plan d'actions gérontologique prospectif (Cap Longévité depuis 2018), dont la démarche a été menée par le Gérontopôle des Pays-de-la-Loire, centre de ressources et d'expertises sur les sujets portant sur le vieillissement de la population / le Bien-vieillir. Les orientations ont été fixées et un programme d'actions défini pour apporter les solutions appropriées au vieillissement de la population (en lien avec les projets portés par le CLIC, le CLH, le PLH, ...).

L'autre facteur de réussite renvoie à la forte mobilisation d'acteurs locaux déjà investis dans les parcours ciblés, comme illustré ci-après.

Des **réalisations concrètes** résultent de cet axe, portant notamment sur :

Le développement de dispositifs expérimentaux :

- **Le dispositif pour les enfants, adolescents et jeunes adultes en situation complexe et/ou sans réponse d'accompagnement** – le DAMAR (expérimentation de l'ARS) : cette action est la concrétisation d'une initiative citoyenne de l'Association Epi'Alors. Mauges Communauté a recueilli les besoins de l'association, puis est intervenue comme tiers-facilitateur, en initiant le partenariat entre APF France Handicap (structure porteuse du DAMAR), l'association Epi'Alors et l'ARS. Une articulation et déclinaison de l'action s'est opérée avec la commune de Montrevault-sur-Evre, pour accompagner APF France Handicap dans leur recherche de locaux, la consolidation d'un réseau de partenaires (avec les centres d'accueil périscolaire par exemple), etc. Le DAMAR intervient auprès des

EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 2017 - 2021

enfants et adultes de 0 à 25 ans en situation d'handicap, demandeurs d'un accompagnement de répit ou modulé. Plusieurs missions lui sont confiées, allant de l'**accompagnement individuel** des situations, via la proposition de temps de répit, l'orientation de la personne et des aidants vers les partenaires, à la **mise en réseau des ressources mobilisables** sur le territoire, la proposition de solutions de proximité, et l'apport de réponses diversifiées grâce à la coopération de l'ensemble des acteurs (professionnels médicaux, paramédicaux...). Les modalités d'aide au répit et d'accueil modulé individuel et collectif sont multiples : sans hébergement, sur site, au domicile de la personne, dans les différents lieux de vie de la personne, à l'école.

- **Le lancement du dispositif DIVADOM :** cette action est une déclinaison d'un livret du PRS 2018 – 2022 sur « l'EHPAD de demain », qui évoque les évolutions possibles des établissements actuels vers les pôles de services ou les pôles de ressources gérontologiques locaux. Mauges Communauté a souhaité initier une information et une réflexion territoriale sur ces questions, aboutissant à la mise en réseau et le décloisonnement des acteurs tels que les EHPAD, résidences autonomies, ADMR, SSIAD, CLIC, acteurs du lien social, ..., notamment à Gesté-Villedieu-la-Blouère (Beaupréau-en-Mauges), et Mauges-sur-Loire. Les réflexions se sont ensuite déroulées à un niveau plus local, en réponse à la nécessité d'initier le DIVADOM à une échelle raisonnable géographiquement, garantissant notamment l'opérationnalité du dispositif. Aujourd'hui, l'Association Services de Soins à domicile Loire-et-Mauges est lauréat de l'AMI DIVADOM (pour le territoire de Mauges-sur-Loire). En cas d'évaluation probantes, le projet pourrait se déployer sur d'autres communes de Mauges Communauté ou à de possibles projets de télémédecine à domicile de personnes âgées dépendantes, en appui sur des nouveaux métiers (tels que les infirmiers en pratique avancée, etc.)
- **La création du Centre Local du Handicap (CLH), structurant l'action de Mauges Communauté sur le handicap :** le DLS de 2017 a mis en évidence les difficultés d'accès de l'usager à l'information et à l'accompagnement/orientation des personnes en situation de handicap dans leurs démarches. Le CLS a ainsi renforcé le travail en réseau entre les partenaires du territoire, débouchant à la création du CLH. Ce dispositif a pris une ampleur telle, qu'il est aujourd'hui un dispositif à part entière, se plaçant comme partenaire du CLS. Le CLH est porté par Mauges Communauté, finançant un poste de référent handicap. Le CLH a pour rôles de :
 - Accompagner les usagers de 0 à 60 ans sur 3 niveaux : Information, conseil et orientation vers le bon interlocuteur ; Accompagnement aux démarches administratives pour les dossiers MDA (relai de proximité MDA) ; Prise en charge des situations plus complexes.
 - Animation partenariale, autour de 3 thématiques : Enfance jeunesse, Emploi et insertion professionnelle, Adulte et vieillissement.

EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 2017 - 2021

La **démultiplication des dispositifs** constitue un point de vigilance, mais également une opportunité. En effet, des dispositifs se déploient à différentes échelles territoriales, tels que les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC), la Communauté 360, les plateformes de coordination et d'orientation (PCO= pour suspicion du trouble du neuro-développement (TND) chez les enfants), ayant tous vocation à desservir le territoire des Mauges. Ainsi, une articulation entre les dispositifs déployés sur le territoire des Mauges et ceux déployés à des échelles supra est à penser, avec comme enjeu principal d'améliorer la lisibilité des missions qui leurs sont attribuées (afin de prévenir tout effet contre-productif et démobilisation des partenaires de Mauges Communauté). Les dispositifs présents sur Mauges Communauté pourraient constituer des relais de proximité du DAC, de la PCO ou de la Communauté 360 sous réserve qu'ils ne doublonnent pas avec ces derniers et que leur modèle économique soit pérenne. Cette question devra faire l'objet d'échange avec l'ARS, la MDA ou le Conseil Départemental.

L'amélioration de l'interconnaissance, de la coopération et de la coordination des acteurs du handicap et de la perte d'autonomie via :

- La création du **collectif solidaire SOLI'MAUGES**, porté aujourd'hui par le CLH - deux éditions de Soli 'Mauges ont été organisées : 1/ Un forum des acteurs pour favoriser l'interconnaissance dans un cadre sportif et solidaire ; 2/ en raison de la crise sanitaire, le format a été adapté pour la deuxième édition : un format numérique et l'organisation d'évènements dans les Etablissement Sociaux et Médico-sociaux (ESMS). L'idée était de valoriser les partenaires via des vidéos diffusées lors d'une semaine dédiée (il y a eu un bon taux de visionnage) puis d'organiser des temps d'animation, en partenariat avec le service culture de Mauges Communauté, au sein d'ESMS. Ces événements sont amenés à être reconduits tous les 2 ans
- La création d'un **comité local des aidants (PA/PH)** UDAF / CLIC / CLH /CLS – en vue notamment d'évaluer les besoins de répit des aidants. Malgré les besoins grandissants, la dynamique est aujourd'hui mise en sommeil, faute de porteur du comité local.
- La création d'une dynamique territoriale sur **l'attractivité et la promotion des métiers de l'aide de la personne** entre les **usagers**, les **employeurs**, les **professionnels du médico-social** à domicile et en établissement, les **acteurs de la formation**, les **collectivités** et **institutions** : l'action a débuté par un soutien méthodologique du service ingénierie du département pour la recherche d'actions en faveur de l'attractivité des métiers de l'accompagnement des personnes en situation de perte d'autonomie ou de handicap, se concluant par l'élaboration d'un plan d'action qui se déploie depuis 2021. Plusieurs modalités d'intervention ont été utilisées : l'articulation avec la semaine des métiers organisée par le Conseil départemental de Maine-et-Loire ; l'intervention auprès des jeunes dans 9 établissements scolaires (23 classes inscrites – 600 élèves) par 14 professionnels (aide-soignante, responsable de SSIAD, infirmière,...) ; l'intervention auprès du grand public au moyen de trois évènements (mise en situation dans un appartement pédagogique et témoignages de professionnels et stagiaires en formation, évènement « A la découverte des métiers du Grand âge » à Pôle Emploi, forum des employeurs - échanges avec les recruteurs).

Des temps d'information et de sensibilisation sur des thématiques précises :

- La **mobilité** : recensement par le CLIC et le CLH des systèmes de transports existants sur le territoire (transports solidaires, MOOJ Solidaire, Transport à la Demande,...), communication sur l'offre existante via l'organisation de temps d'information et la création d'un annuaire de la mobilité sur le territoire des Mauges³, etc.
- L'**isolement** : construction d'une réflexion commune CLS / Eval Loire sur la thématique de la lutte contre l'isolement, et constitution d'un groupe de travail.
- Soirée d'information sur les **mesures de protection judiciaire** (animée par la commission MAIA « Repérage des fragilités »). Cette action a été mobilisatrice et appréciée par les acteurs. Cette modalité d'intervention peut être reconduite sur d'autres thématiques (ex : la santé mentale)
- Actions de collective de sensibilisation sur le **numérique** : l'objectif a été de sensibiliser les seniors à l'usage des outils numériques pour prévenir la perte d'autonomie liée à la place grandissante de ces outils. L'action s'est déroulée en deux temps : des ateliers d'initiation aux outils numériques dans les communes, et le forum « Connect'et vous ! » le 14 novembre 2019, se matérialisant par des conférences et des tables rondes sur le numérique, un espace forum des acteurs du territoire, l'initiation à l'usage des outils numériques. Le bilan est très satisfaisant, aussi bien du côté des acteurs du territoire que de la population cible elle-même. Sensibiliser les aînés les plus isolés et éloignés du soin, ou les former aux outils quand cela est possible, pourrait requérir d'accroître les coopérations avec les points de type « France Services » mais aussi avec différents relais (services d'aides à domicile, etc.) pour toucher des publics peu captifs. (Voir les enjeux liés aux démarches en ligne pour accéder aux droits, aux prises de RDV sur internet, ouverture d'un espace numérique de santé.)

Les actions annexées à cet axe, ainsi que les objectifs poursuivis, sont à prolonger dans le prochain CLS. Les actions en faveur des **parcours des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, et des publics spécifiques**, semblent pertinentes au regard des enjeux du vieillissement de la population, des dynamiques d'acteurs existantes sur le territoire des Mauges, et de l'implication de Mauges Communauté et des communes nouvelles, aussi bien politique que technique, sur ces sujets. En outre, le cadre législatif, et plus particulièrement la **loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) de 2022**, regroupe des mesures réorganisant le secteur social et médico-social, susceptibles d'intéresser les collectivités, au premier rang desquelles :

- Une **réforme de l'aide à domicile** : la fusion à l'horizon 2025 des Saad, Ssiad et Spasad – au profit de "**services autonomie**" –, afin d'améliorer l'accessibilité et la lisibilité du système.

³ Annuaire de la mobilité : <https://www.maugescommunaute.fr/des-services/clic-informations-seniors/vivre-a-domicile/mobilite/mobilites/>

EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 2017 - 2021

- Nouvelle **mission pour les EHPAD**, une mission de "centre de ressources territoriales". Cette mission vise à appuyer les professionnels du territoire intervenant auprès des personnes âgées (soutien dans leur activité, organisation de formations, mise à disposition de ressources humaines et plateaux techniques de l'établissement, mise en œuvre de dispositifs de télésanté...) et à "accompagner, en articulation avec les services à domicile, les personnes âgées ne résidant pas dans l'établissement ou les aidants, afin d'améliorer la cohérence de leur parcours de santé et de leur parcours vaccinal, de prévenir leur perte d'autonomie physique, cognitive ou sociale et de favoriser leur vie à domicile » (financement de la CNSA).
- Des mesures à destination **des aidants**: la prolongation jusqu'au 31/12/2023 de l'expérimentation du **relayage à domicile** pour soulager les proches aidants (expérimentation du "baluchonnage" québécois mise en place par la loi du 10/08/2018).

Par ailleurs, les actions en faveur de la **coordination des parcours des jeunes enfants** sont à poursuivre. Le parcours de soins des jeunes enfants se heurte à la multiplicité des acteurs et à leur mauvaise coordination (ministère de la santé – ex : les 1000 premiers jours de l'enfant, dont AAP possibles - , l'Education nationale, l'Assurance Maladie, la Caisse d'Allocation Familiale, les services départementaux de PMI,...). Le constat est conforté par un rapport de la cour des comptes de décembre 2021, qui pointe des inégalités sociales marquées dès le plus jeune âge et formule des recommandations⁴. Ce même rapport indique par ailleurs que l'adoption d'un CLS confère aux collectivités un **rôle de catalyseur de l'action publique**, renforçant les réseaux de partenaires via l'implication possible et simultanée de l'ARS, des communes ou communautés d'agglomérations, et le préfet de département, la Cpam, les structures de soins, l'éducation nationale, le conseil départemental etc. De plus, en raisonnant selon la catégorisation par tranche d'âge - les 0 - 6 ans, les 6 – 12 ans et les 12 – 25 ans - l'existence ou non de dispositifs et le degré de structuration de l'offre, permettant entre autres de mettre en synergie les institutions et apporter des réponses de santé globale (somatiques, psychiques, sociales, éducatives et scolaires) diffère. **Il est ainsi constaté que pour les enfants âgés de 6 à 12 ans, aucune structure n'assure de réponse globale, à savoir la coordination des acteurs, l'accueil, l'écoute et l'orientation de ce public**, contrairement aux services de la PMI pour les 0 – 6 ans, et les Point Accueil Ecoute Jeunes et la Maison Des Adolescents pour les 12 - 25 ans, qui sont des composantes essentielles au parcours de ces publics (mais qui, marqués par des fragilités structurelles, restent des dispositifs à déployer, accompagner et renforcer sur le territoire des Mauges). Par ailleurs, des liens seront à établir avec les conventions territoriales globales (CTG – CAF) en cours d'élaboration dans chacune des six communes.

Axe 4. Suivi et évaluation du CLS

L'axe 4 se décline en **2 actions**. Les deux ont été réalisées selon les objectifs initiaux

⁴ « La santé des enfants – Une politique à refonder pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé » Décembre 2021 <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2022-02/20220209-sante-des-enfants.pdf>

EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 2017 - 2021

La politique Solidarités Santé de Mauges Communauté s'est structurée en parallèle du déploiement du CLS – le deux démarches se nourrissant l'une de l'autre pour constituer les instances de pilotage, l'animation et le suivi à la fois du CLS, et d'une manière plus générale, la politique Solidarités Santé de Mauges Communauté.

Des **instances** se sont mises en place :

- Commission Action Sociale Santé
- Conseil communautaire
- Comité de pilotage du CLS
- Comités techniques – thématiques – restreints pour approfondir certains sujets

En 2022, deux instances assurent le suivi CLS :

- La **Commission Solidarités Santé** qui débat sur les projets et actions en cours. Elle propose et émet un avis pour le conseil communautaire. Elle est composée de 19 élus représentant les 6 communes.
- Le **Conseil Communautaire** délibère sur tous les projets, demande et subventions, versements de fonds,... . Il est composé de 49 élus représentant les 6 communes.

Le **poste d'agent territorial de santé** en charge de l'animation de la politique de santé, de l'accompagnement des pilotes, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du CLS a été créé. La **rotation** de l'agent en charge de ce poste n'a pas facilité le suivi des actions du CLS, en termes de remontée et de centralisation des indicateurs de mise en œuvre et de résultats notamment. Trois personnes se sont succédé :

- 1 personne de mars 2017 à mars 2018
- 1 personne d'avril 2018 à septembre 2019 (avec fonction de responsable du service solidarité santé)
- 1 personne depuis octobre 2019

Au-delà de la rotation, c'est le manque d'outil de suivi partagé entre Mauges Communauté et les pilotes des actions qui a posé des difficultés. Néanmoins, il semble nécessaire de souligner que des bilans d'actions ont ponctuellement été réalisés, ainsi que des rapports d'activités du CLS (2019, 2021) - cette démarche étant à pérenniser et à automatiser. Aussi, la disponibilité de l'animatrice santé aujourd'hui en poste est appréciée et reconnue par les partenaires, le poste étant bien visible.

D'autre part, sans que cela soit expressément indiqué dans le CLS, **un binôme référent ARS - coordonnateur CLS** s'est constitué durant la démarche, et semble être un atout indéniable pour donner plus de **solidité** à l'outil CLS. Ce binôme donne l'opportunité au territoire des Mauges de :

- Renforcer la dimension stratégique voulue par l'outil CLS, en inscrivant les axes et actions du CLS dans le cadre stratégique des PRS et PRSE des Pays-de-la-Loire et les outils de programmation ;
- Donner de la perspective aux réflexions, en favorisant le retour d'expérience d'autres territoires, mobilisant les services internes et métiers de l'ARS (santé environnement, prévention et promotion de la santé,...) ;
- Permettre une meilleure mobilisation de partenaires, mieux connaître leur champ d'actions et l'articulation avec le CLS.

Si cet axe est amené à être reconduit dans le prochain CLS, **l'évaluation du CLS 2** devra être pensé dès le début de l'élaboration du CLS, pour mesurer plus efficacement la pertinence des

EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 2017 - 2021

différentes actions du CLS. Pareillement à l'évaluation finale, les **évaluations intermédiaires** ainsi que les méthodologies afférentes, devront être construites et cadencées dès le début de la démarche. Ceci permettra entre autres de déterminer la pertinence de l'action en cours de mise en œuvre et les modifications / réorientations possibles à appliquer le cas échéant.

Dans le cadre du renouvellement du CLS, et au vu des différents accompagnements de CLS, il nous semble tout à fait envisageable de ne pas inscrire ces deux actions au futur CLS et de les rebasculer dans le corps du texte du prochain contrat sous des intitulés de type « gouvernance et animation du CLS » et « évaluation du CLS ». Cela permettrait de resserrer la feuille de route à un nombre moindre d'actions et faciliterait sa lisibilité.

d. Axe 5. Prévention et prise en charge en santé mentale

L'axe **santé mentale** a été ajouté par **voie d'avenant au CLS** le 7 février 2020, démontrant la capacité d'adaptation de l'outil CLS à l'évolution des besoins de santé du territoire des Mauges. Le diagnostic initial mettait par ailleurs en évidence les ruptures de parcours pour le public en situation de handicap psychique.

L'axe 5 se décline en 4 actions :

- 1 action réalisée selon les objectifs initiaux
- 3 actions partiellement réalisées avec des objectifs revus

La structuration des interventions locales en faveur de la **prévention du suicide** a été réalisée au moyen de l'implication du **réseau Sentinelles (MSA de Maine-et-Loire)** : l'organisation d'un temps fort à destination des professionnels à Beaupréau-en-Mauges (Mars 2022), avec entre autres l'intervention conjointe **CLIC/MSA** sur le mal-être et la crise suicidaire, la création d'un répertoire des ressources pour les professionnels et les habitants, l'organisation d'un escape game autour du harcèlement scolaire (MSA de Maine-et-Loire). Ces actions ont principalement été menées à destination des jeunes, et ont été permises notamment par des dynamiques d'acteurs existantes à l'échelle des communes, et plus particulièrement à Sèvremoine et Beaupréau-en-Mauges :

- **Sèvremoine** : un travail partenarial engagé dès 2016 entre les 4 collèges de Sèvremoine et le Centre Social. Le réseau s'est étoffé en intégrant une technicienne de la mairie de Sèvremoine, des professionnels de santé, via la MSP Val-de-Moine, ainsi que la Mutualité Française, l'IREPS et la Mission locale. Ce groupe pilote un projet de **prévention santé-jeune**, priorisant des thématiques, telles que la vie affective et sexuelle, l'alimentation, les conduites addictives,....
- **Beaupréau-en-Mauges** : dynamique quasi-similaire à Sèvremoine, le Centre Social de Beaupréau pilotant la démarche prévention santé-jeune de la commune.

Forte de ces deux dynamiques, la **formation des compétences psycho-sociales des jeunes** (sur les comportements à risque) a été déployée sur les deux communes, la première ayant été initiée par Sèvremoine qui a pu faire bénéficier de son expérience à Beaupréau-en-Mauges. Un enjeu d'équité territoriale / de rééquilibrage entre les communes apparaît, visant à consolider le réseau partenarial à l'échelle de chacune d'elle, dans l'optique de renforcer le **lien santé-social** et de s'assurer de la complémentarité des interventions des acteurs via le décloisonnement interprofessionnel et intersectoriel (une dimension plus globale de la santé,



EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 2017 - 2021

en unissant les dimensions d'ordre sociale, psychologique, somatique, ...). Par ailleurs, les actions à destination des jeunes sont à poursuivre, orientation confirmée par une étude de l'observatoire régional de la santé (ORS) des Pays-de-la-Loire publiée en janvier 2022 sur la santé mentale des adolescents des Pays-de-la-Loire, au regard de l'épidémie de Covid-19⁵.

Aussi, Mauges Communauté a entamé un **travail autour de la Semaine d'information sur la santé mentale** pour mobiliser les partenaires et les élus autour de la thématique santé mentale, développer une culture commune et amorcer les réflexions sur les CLSM, qui sont à poursuivre dans le cadre du CLS à reconduire. Plus précisément, la **sensibilisation et mobilisation de l'ensemble des partenaires** à la santé mentale est un atout majeur pour le repérage et la prise en charge des situations de souffrance psychique. Le développement d'actions permettant aux partenaires d'acquérir les compétences nécessaires pour repérer et orienter les personnes présentant des signaux d'alertes sera également un axe à maintenir dans le prochain CLS. Ce type d'action pourrait d'ailleurs être conduit dans un cadre non limité à la seule semaine de la santé mentale pour lui donner une certaine continuité au cours de l'année. A titre d'exemple :

- Les **sage-femmes** pour le repérage systématique de la dépression post-partum (LFSS 2022 – Dispositif des 1000 premiers jours de l'enfant) ;
- Les **infirmiers à domicile** pour le repérage des fragilités de la personne âgée isolée à domicile ;
- La **communauté enseignante** pour repérer et orienter les élèves en situation de souffrance psychique ;
- Une coopération plus soutenue avec et entre **les associations et tout partenaire issu de la société civile, les acteurs du quotidien** (ex : la Croix-Rouge, les centres sociaux, la MSA, la Mutualité française, les CCAS, ...).

En parallèle de la démarche, des initiatives émergent sur le territoire des Mauges, et dont l'articulation sera à renforcer en perspective du CLS 2, en lien notamment avec le **Projet Territorial de Santé Mentale de Maine-et-Loire**. Les premières initiatives recensées illustrent l'implication des soins primaires en santé mentale au travers plusieurs projets (non exhaustifs à ce stade) :

- Le salariat par le centre hospitalier de Cholet d'infirmier-ères en pratique avancée mention psychiatrie et santé mentale, qui ont vocation à intervenir au sein des MSP du territoire des Mauges ;
- La mise en place d'actions sur les addictions du Pôle Santé Thau Evre et Loire (Mauges sur Loire) qui sont à valoriser, voire à reconduire dans d'autres MSP.
- L'ouverture prochaine d'un CMPEA à Chemillé en Anjou pourrait également constituer un relai intéressant pour déployer des actions dans les prochaines années en direction des enfants.
- ...

⁵ https://www.orspaysdelaloire.com/sites/default/files/pages/pdf/2022_PDF/2022_SanteMentaleLyceens.pdf

e. Synthèse

D'une manière générale, bien que le degré d'atteinte des objectifs initiaux diffère d'un axe à l'autre, le CLS a donné lieu à des réalisations concrètes sur chacun des axes. Les différences se justifient pour certaines par :

Les facteurs de réussite

- **Un réseau de partenaires préexistant à la démarche CLS**, tels que les acteurs au service des personnes âgées et des personnes en situation de handicap qui ont intégrés certaines actions du CLS dans leur propre champ d'actions (ex : MAIA, CLIC, souvent désignés comme pilotes des actions du CLS), les groupes locaux « Prévention Santé Jeunes » de Sèvremoine et Beaupréau-en-Mauges [Axe 1 : Prévention, promotion de la santé et environnement] [Axe 3 : Parcours (personnes âgées, personnes handicapées, publics spécifiques)] ;
- L'approche **décloisonnée et intersectorielle** des actions, telle qu'appliquée :
 - A la thématique du bien-être et la préservation de l'autonomie de la personne âgée via le Gérontopôle dans le cadre d'une étude « CAP Longévité Habitat », visant à mettre en place des orientations et un programme d'actions pour apporter des solutions appropriées au vieillissement de la population (et centralisant les initiatives portées par les dispositifs et outils de programmation tels que le PLH, le CLIC, le CLH...) [Axe 3 : Parcours (personnes âgées, personnes handicapées, publics spécifiques)] ;
 - A la qualité de l'air intérieur et le radon : l'action a pu démontrer la complémentarité du CLS et du PCAET, donnant l'opportunité à ces deux outils d'élargir le réseau de partenaires et les compétences – le CLS fait entrer de nouveaux acteurs dans le champ de l'environnement, et étend les possibilités de relais (via les professionnels de santé, ...). Il apporte une dimension « santé » au PCAET (qui n'est d'emblée pas évidente à saisir). A l'inverse, le PCAET apporte au CLS la dimension « métier / technique » sur les sujets communs CLS/PCAET [Axe 1 : Prévention, promotion de la santé et environnement].
- **La cohérence et déclinaison des actions du PRSE dans le CLS** (via les Appels à Projet) : l'opérateur de l'action Qualité de l'Air Intérieur/Radon est le CPIE qui intervient pour le compte de Mauges Communauté via un financement de l'ARS dans le cadre d'un AAP PRSE3 [Axe 1 : Prévention, promotion de la santé et environnement].

Les freins

- **Maturité différente des communes pour décliner simultanément les actions du CLS sur certains sujets – exemple de la création d'un centre de santé municipal à Beaupréau** : il a initialement été proposé que le projet de centre de santé soit porté par Mauges Communauté. Ce projet n'a pas abouti en raison de l'étendue géographique de Mauges Communauté, composée de territoires très inégaux en termes d'accès aux soins et de démographie médicale, et du manque d'expérience de certains élus et professionnels de santé en matière de réponses à apporter à la désertification médicale. Cependant, il est

EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 2017 - 2021

prévu un retour d'expérience vers l'EPCI pour envisager des possibilités de reconduction sur les autres communes. [Axe 2 : Accès aux soins, offre de santé et projet de santé du territoire]

- **Dispersion des acteurs et des projets en matière de prévention et promotion de la santé** – nécessité d'une centralisation et d'une bonne connaissance des acteurs du territoire pour identifier le partenaire pertinent afin de piloter une action de prévention et promotion de la santé en particulier. Par ailleurs, un travail de communication sur les actions à l'échelle des 6 communes de Mauges Communauté est à assurer afin de faire bénéficier à l'ensemble du territoire des initiatives entreprises. [Axe 1 : Prévention, promotion de la santé et environnement].

La dynamique partenariale

Le CLS a favorisé le **travail en réseau** et a permis d'impulser une **dynamique partenariale**, dont les modalités d'intervention du CLS auprès des partenaires peuvent être catégorisés selon plusieurs niveaux :

- Des actions valorisant et soutenant les **initiatives des porteurs de projets** du territoire des Mauges :
 - **Fiche action n°1.2 « Améliorer l'accès et la connaissance de l'offre sanitaire et médico-sociale du territoire** » : Transformation de l'offre à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap via le soutien à la mise en œuvre du Dispositif d'Accueil Modulé d'Aide au Répit porté par l'APF à St Pierre Montlimart (point de départ : Association Epi'Alors) ; le Dispositif Innovant de Vie à Domicile à Gesté Villedieu et Mauges sur Loire (Appel à Manifestation d'Intérêt)
 - **Fiche action n°1.3 « Développer l'offre de logements adaptés** » : appui aux gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux en vue de développer les logements intermédiaires
- Création de **dynamiques partenariales** autour de **thématiques nouvelles pour le territoire des Mauges**
 - **Fiche action n° 3.7 « Décloisonner l'offre et les prises en charge dans le secteur du handicap** » : l'évènement des Soli'Mauges, la promotion / l'attractivité des métiers
 - **Fiche-action n°3.8 « S'appuyer sur les acteurs et les compétences du territoire pour développer la coordination territoriale et la formation des acteurs** » : la création du centre local du handicap (porté par Mauges Communauté)
- Des acteurs dont le périmètre d'action est aussi bien le **périmètre du territoire couvert par le CLS** que des **opérateurs extra territoriaux**, venant alimenter/renforcer les actions souhaitées dans le cadre du CLS (ex : réponse à un besoin non couvert sur le territoire / apport d'expertises n'existant pas, ou très peu sur le territoire, ...) :

EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 2017 - 2021

- **Fiche action n°1.1 « Animer et développer une politique de prévention de la santé au niveau de Mauges »** : intervention du Gérontopôle des Pays-de-la-Loire pour définir un plan d'action en lien avec le bien-être et la préservation de l'autonomie de la personne âgée, intervention de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour la prévention des risques suicidaires
- **Complémentarité** du réseau de partenaires et des compétences - l'entrée de nouveaux acteurs sur le champ de la santé
 - **Fiche action n°1.1 « Animer et développer une politique de prévention de la santé au niveau de Mauges »** : le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Loire-Anjou sur la santé-environnement, Association Ligérienne d'Information et de Sensibilisation à l'Énergie et l'Environnement (Alisée), les centres sociaux culturels, le Projet Alimentaire de Territoire (PAT), les associations sportives

La déclinaison territoriale des actions

- Des **actions déclinées différemment**, selon la **maturité des communes** sur certaines thématiques (ex : offre de soins - démographie médicale), ou des priorités en termes de besoins infra-territoriaux (ex : le radon – QAI)
- Des **réflexions impulsées par le CLS 1**, puis **sorties de son champ d'action** pour être ressaisies par les communes. Exemple de la thématique de lutte contre l'isolement inscrite au CLS pour s'assurer de son intégration dans la politique menée à l'échelle des communes (et donc d'une bonne couverture territoriale). La thématique a été confiée aux CCAS et aux centres sociaux des communes (par le biais de la mise en place des transports solidaires).
- Plus généralement, il convient de préciser les champs d'intervention respectifs de Mauges communauté et des communes nouvelles dans le prochain CLS : Mauges Communauté peut impulser

3. EVALUATION TRANSVERSALE DU CLS

a. La gouvernance, le suivi et l'animation du CLS

Concernant le **pilotage stratégique** du CLS :

- L'implication du **comité de pilotage** a été très forte lors de l'élaboration du CLS, la dynamique s'est ensuite essoufflée. Le rôle et les missions du comité de pilotage sont à mieux définir, de même que la fréquence des réunions. Des comités de pilotage se sont néanmoins constitués pour accompagner la mise en œuvre de certaines actions (ex : la promotion des métiers de l'aide à la personne, dont le bilan de l'action est par ailleurs satisfaisant, la création du centre de santé à Beaupréau-en-Mauges)

EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 2017 - 2021

- Le **pilotage** a manqué de partenaires clés tels que la CPAM, le Conseil départemental de Maine-et-Loire, l'Education Nationale, le CH de Cholet par exemple. Il convient de noter que le CH de Cholet a été mobilisé lors de l'élaboration du CLS en 2016-2017, et n'a depuis plus été sollicité. Cependant, la distension des liens n'a pas entravé le déploiement de projets entre les partenaires du territoire et le CH de Cholet (ex : ouverture d'une annexe du CMP/CATTP du CH de Cholet à Chemillé-en-Anjou, développement de la télémédecine en EHPAD, en lien notamment avec les hôpitaux de proximité, intervention de l'unité mobile intersectorielle en géronto-psychologique dans les EHPAD du territoire, ...).
- La **nécessité de construire les complémentarités d'intervention entre Mauges Communauté et les 6 communes** est progressivement apparue, aboutissant en 2021 au recrutement de technicien référent santé dans chaque commune - la finalité étant de constituer un trinôme « *technicien référent santé – Directeur Général Adjoint des Services – élu* » dans chaque commune pour s'assurer d'une vision exhaustive du territoire, de la transversalité et de la complémentarité des différentes approches (à la fois métier – technique – stratégique - politique) et de constituer un réseau d'« acteurs relais» dans chaque commune (facilitant la déclinaison des actions du CLS). Aujourd'hui, la fragilité du poste est constatée, dont la pérennité du financement pose question (certains postes étant financés par les fonds LEADER – européen). Ainsi, les communes ne sont pas toutes pourvues d'un technicien référent santé - la rotation des personnes occupant ce poste ne facilite par ailleurs pas la couverture homogène de cette fonction sur les 6 communes.
- Comme précité, le **poste de coordinateur CLS** est un atout indéniable pour assurer le suivi et la mise en œuvre des actions du CLS, constituant une porte d'entrée unique pour les partenaires. L'animatrice santé entretient une relation de proximité avec les acteurs locaux ce qui lui permet de suivre les actions conduites, d'identifier leurs besoins et de partager les projets avec les autres partenaires. Depuis sa création, le décloisonnement des acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires semble être de plus en plus perceptible et les relations de travail plus fluides ; le poste de coordonnateur jouant le rôle de pivot, ou de tiers facilitateur, non négligeable pour créer / renforcer les réseaux de partenaires, accompagner les acteurs dans leurs réflexions et faire aboutir les projets. Ce poste a évolué depuis 2017, et le suivi et l'animation du CLS a été intégré à un portefeuille de missions plus large – l'intitulé du poste étant « Animatrice de la politique territoriale de Santé ». Ainsi, des réflexions sont à mener pour mieux intégrer l'outil « CLS » à d'une part, la politique globale menée par Mauges Communauté, et d'autre part, la politique du service Solidarité-Santé de Mauges Communauté : le CLS est-il la feuille de route globale du service Solidarités-Santé ou est-il un outil donnant l'opportunité à la collectivité de contractualiser avec les partenaires sur des thématiques de santé prioritaires, devant être développées, renforcées, soutenues ?

Concernant le **pilotage opérationnel** du CLS :

EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 2017 - 2021

- Un **meilleur suivi des actions** du CLS est attendu, grâce à un outil partagé entre Mauges Communauté et les pilotes des actions du CLS, qui permettrait entre autres le suivi et la centralisation des indicateurs (nécessaire aux évaluations intermédiaires et à l'évaluation finale). La rotation du poste de coordinateur CLS n'a pas facilité le suivi et le recensement des actions déployées depuis 2017 (3 coordinateurs CLS, nouvelle mandature). Le lien sur le suivi du CLS doit également être partagé avec les référents santé des 6 communes pour définir les modalités de déploiement des actions. En effet, et comme illustré au point suivant :
 - o Certaines actions auront vocation à être déployée d'emblée sur Mauges Communauté avec une implication limité des référents dans les communes (information, etc)
 - o Certaines actions devront bénéficier de relais forts pour être déployées simultanément
 - o Enfin, d'autres actions pourraient ne pas être déclinées dans toutes les communes nouvelles ou selon des calendriers distincts (voir exemple de l'action Radon)
- Des **bilans d'action** ont cependant été menés, qui sont des pratiques à généraliser pour les actions du prochain CLS. La mobilisation du public cible, la satisfaction des participants et le budget alloué à la réalisation de l'action sont les paramètres étudiés :
 - o Actions de prévention collective sur le numérique – Forum Connect' et vous (2019) (Bilan réalisé par Mauges Communauté)
 - o Les actions relatives à la « Promotion des métiers » de l'aide à la personne (Bilan réalisé par Mauges Communauté)
 - o Bilan des campagnes de sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur et de mesure de l'exposition au radon des habitants (Bilan réalisé par le CPIE Loire-Anjou)

b. Le déploiement du CLS

Le sentiment d'un **déploiement en parallèle** entre d'une part les actions déployées à l'échelle des communes et d'autre part, celles fixées dans le CLS, est perceptible. En effet, les entretiens ont montré la difficulté pour certains acteurs de rattacher certaines **actions qu'ils ont engagées à leur échelle** aux **fiches-actions définies dans le CLS** (ex : la recomposition de l'offre médico-sociale – les logements intermédiaires – en lien avec le PLH - , les actions de prévention à destination des personnes âgées, portées notamment par le CLIC et la MAIA).

Les fiches-actions du CLS doivent être déployées de manière distincte sur le territoire, en identifiant l'échelle la plus pertinente et précisant mieux les modalités d'intervention de chacun : partenaires, communes, EPCI. Les élus communaux veulent s'assurer d'une déclinaison des orientations de Mauges Communauté dans leur stratégie communale, en priorisant les thématiques :

- En lien avec les conventions territoriales globales et stratégie santé qui se structurent actuellement dans chacune d'elles.
- Au regard des besoins / spécificités territoriales : le CLS doit proposer des « actions à tiroirs », en permettant aux communes et partenaires de se saisir des actions du CLS au moment approprié (en tenant compte du besoin, de la maturité des dynamiques d'acteurs,...) et en bénéficiant des retours d'expériences des uns des autres

Pour de **nouvelles thématiques santé**, partiellement ou non investies sur le territoire, Mauges Communauté joue un rôle facilitateur, orchestrant les dynamiques, impulsant de nouveaux partenariats, ou du moins les renforçant et structurant, pour en faire bénéficier de potentiels porteurs d'action (ex : certaines MSP souhaitent mettre en place des actions de prévention et promotion de la santé dans les écoles, mais le partenariat est difficile à établir avec l'Education Nationale).

c. La communication

La communication large autour du CLS, à destination du grand public, est un axe insuffisamment investi. Les partenaires relient peu les actions santé déployées sur le territoire à l'action de Mauges Communauté, bien que cela tend à évoluer avec l'arrivée d'une nouvelle animatrice de la politique territoriale de Santé (coordinatrice également du CLS) qui orchestre, rencontre et dynamise le réseau d'acteurs. Chaque commune relaie par le biais de leurs canaux de communication les informations relatives au CLS. Aussi, les réalisations sont à mieux valoriser, ce qui permettrait de concrétiser l'outil CLS, en mettant en lumière sa plus-value en matière de santé pour les partenaires, élus et habitants du territoire (lors des commissions solidarités santé, dans les newsletter Mauges Communauté,...).

Également, il y a un fort enjeu à communiquer plus largement sur les actions de prévention et promotion de la santé :

- Le constat a été fait que ce sont trop souvent les mêmes partenaires / catégories de population qui participent aux actions (publics souvent captifs). Pour les actions à destination d'un public fragile, le Plan Communal de Sauvegarde et Plan canicule sont des outils à re mobiliser, permettant d'identifier les personnes en situation de fragilité et de renforcer les démarches d'« aller-vers ».
- Aussi, les actions sont dispersées sur le territoire des Mauges, peu connues à des échelles supra (i.e. en dehors du périmètre d'intervention du pilote/partenaire porteur de l'action), et souvent éloignées des personnes les plus isolées. Il y a ainsi un fort enjeu de centralisation et de communication sur un catalogue d'actions en prévention et promotion de la santé déployées sur le territoire.
- Les professionnels de santé sont à cet égard potentiellement prescripteurs auprès des patients avec des besoins importants et pour lesquels l'offre de prévention disponible en proximité pourrait être mobilisée quand elle existe. Mieux faire connaître l'offre de prévention disponible aux professionnels, aux acteurs de santé au sens large, relais et publics éloignés des soins semble constituer un enjeu important pour les prochaines années.

III. PRECONISATIONS

Gouvernance du CLS	
Constats	Préconisations
<ul style="list-style-type: none"> • Signature du CLS entre l'ARS et Mauges Communauté • Faible mobilisation des partenaires stratégiques (institution et opérateurs) : CPAM, Education Nationale, CAF, Conseil départemental) • Affaiblissement des instances de pilotage entre 2017 et 2021 – rotation du poste d'Animateur Territorial de santé (3 en 5 ans) • Cependant, mobilisation de certains partenaires stratégiques lors de la mise en place de comité de pilotage pour accompagner le déploiement d'actions (ex : Convention entre Mauges Communauté et le Conseil départemental (service ingénierie) pour formaliser un diagnostic sur le manque de personnel social/médico-social dans les ESMS et les services d'aide à domicile) 	<p>Reconstituer des dynamiques partenariales avec des acteurs stratégiques, favoriser leur adhésion au Contrat Local de Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenaires stratégiques du CLS – Institutions : éducation nationale, CPAM, ... • Partenaires stratégiques du CLS – opérateurs : hôpitaux de proximité, CH de Cholet, CHU Angers,

L'architecture du CLS	
Constats	Préconisations
<p>4 axes stratégiques définis, qui en première lecture semble être clair, s'appuyant à la fois sur le diagnostic partagé et les objectifs du PRS 2012 – 2017.</p> <p>Formulation large des 4 axes, laissant le champ libre à l'action, au rattachement de tout projet déployé sur le territoire au CLS (par opportunité parfois), et voilant la dimension stratégique de l'outil et les priorités / l'ambition de Mauges Communauté en matière de santé</p>	<p>Recenter les axes du CLS sur des priorités et objets plus précis et problématisé (verbe d'action, thématiques santé / public), laissant transparaître la dimension stratégique</p>
<p>Des fiches-actions, dont la formulation est hétérogène, parfois sommaire, parfois précise, et dont les objectifs et attendus se recoupent d'un axe à l'autre</p> <p>Exemple : Fiche-action n°1.3 « Développer l'offre de logements adaptés » et fiche-action n°3.6 « Repenser l'offre dans une logique de parcours »</p>	<p>Renforcer la dimension structurante des fiches-actions, qui doit permettre de guider et d'aider les intervenants dans l'atteinte des objectifs, faisant apparaître à minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porteur(s) • Contexte de l'action • Le public visé / le territoire • Modalités de l'action

	<ul style="list-style-type: none"> • Les partenaires • Calendrier • Budget / sources de financement potentielles • Indicateurs de suivi <p>Veiller à adapter les actions déjà en place pour mieux les valoriser</p>
Des actions à la formulation lourde , dont l'intitulé pose parfois question (« groupe de travail » étant un moyen plus qu'une action en tant que telle, référence directe aux pilotes des actions, publics cibles dans l'intitulé,... alourdissant l'intitulé de l'action, un enchaînement de verbes d'action)	Ce sont ici les modalités d'actions ayant vocation à s'intégrer au sein de fiches actions structurantes – il s'agit de décrire et décliner concrètement le projet
Les critères d'évaluation ont été définis dès l'écriture des actions, mais le suivi n'a pas été réalisé, faute d'outil de pilotage et de suivi des indicateurs et de partage des critères	Mieux définir et distinguer les indicateurs : indicateurs de processus, d'activité et de résultats ⁶ Formaliser un tableau de bord permettant de suivre l'avancée des actions et centraliser les indicateurs (à partager avec le(s) porteur(s) des actions)

Le déploiement du CLS	
Constats	Préconisations
Mobilisation des partenaires	
<p>Les porteurs des actions ont été pour une grande majorité d'entre elles les services de Mauges Communauté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 13 actions sur 39 portées par Agent territorial de santé • 10 actions sur 39 portées par Mauges Communauté (dont service habitat et service urbanisme) <p>La diversification des porteurs entre 2017 et 2021 résulte :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire du CLS un espace d'échanges – de pratiques entre les partenaires « Communauté » de bonnes pratiques (ex : sur les actions de prévention et promotion de la santé – la formation aux compétences psychosociales)

⁶ **Indicateurs de processus** : ils décrivent les éléments du projet et de son déroulement (activités, acteurs, structures, moyens et ressources utilisées, méthodes employées...). Ils permettent de s'interroger: les activités prévues ont-elles été toutes réalisées? Les moyens ont-ils été tous utilisés?...

Indicateurs d'activité : ils expriment par des données souvent chiffrées la quantité de la production d'une action réalisée (nombre de bénéficiaires, de réunions...).

Indicateurs de résultats : ils permettent de répondre à certaines interrogations et notamment l'atteinte des objectifs: qu'est-ce qui a changé? Quelles appropriations des connaissances ont été observées ? Y a-t-il un impact? Les données collectées sont le plus souvent qualitatives

<ul style="list-style-type: none"> • d'une meilleure connaissance du périmètre d'intervention et des missions des acteurs maillant le territoire, susceptible de relayer les actions du CLS, mais également des opérateurs extra territoriaux, apportant leur expertise et l'outillage nécessaires aux partenaires / relais pour développer des actions • d'une adhésion graduelle des partenaires à l'action de Mauges Communauté en matière de santé, dont la stratégie et les modalités d'intervention se sont structurées progressivement, en renforçant ses liens / son partenariat avec les communes et opérateurs infra ou extra territoriaux – permis en grande partie par l'animateur territorial de santé qui anime le réseau • de la création / renforcement de la dynamique des partenaires permises entre autres par les appels à projet – appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui stimulent les acteurs locaux (ex : DIVADOM, maison sport-santé, CPIE Loire-Anjou,...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la diffusion des AAP/AMI aux partenaires ainsi que l'accompagnement proposé à la réponse + donner la possibilité aux dynamiques créées par la réponse à un AAP/AMI de perdurer dans l'éventualité où le projet ne serait pas retenu, voire de les accompagner à concrétiser certains projets définis dans le cadre de leur réponse • Créer un réseau d'expertises sur des thématiques en santé, en formalisant des partenariats avec des centres de ressources et d'expertises tels que PromoSanté Pays-de-la-Loire, le Centre Régional de Coordination des Dépistages des cancers, Air Pays-de-la-Loire, à mettre à la disposition des acteurs locaux, pour les outiller/professionnaliser
--	--

Couverture territoriale / déploiement territorial

<ul style="list-style-type: none"> • L'étendue du territoire ne permet pas de décliner simultanément les actions du CLS, et d'assurer l'homogénéité de la couverture territoriale. La consolidation d'un réseau de partenaires – relais en local est indispensable, en lien avec le binôme élu-technicien référent santé de chaque commune • L'homogénéité n'est par ailleurs pas une fin en soi, malgré la cohérence à trouver sur Mauges Communauté : l'adaptation du CLS aux spécificités et différences entre chaque commune est souhaitée, tenant compte des besoins de la population, de la maturité des acteurs / élus de chaque commune sur des certaines thématiques, de la présence ou non de relais/acteurs, ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Conforter le « rôle de vigie » de Mauges Communauté, via le CLS et le diagnostic territorial, pour assurer une équité territoriale / un rééquilibrage des thématiques, de l'accès à l'offre de santé entre les communes, là où les besoins sont repérés • Mesurer le plus justement possible la maturité des dynamiques entre les acteurs et les besoins de territoire pour prioriser et adapter les actions définies dans le CLS à reconduire aux spécificités des communes. • Mieux préciser les rôles de l'échelon Mauges Communauté et des référents / élus dans les communes dans le déploiement des actions du CLS
---	--

<ul style="list-style-type: none"> Cependant, des rééquilibrages sont d'emblée nécessaires lorsque des projets s'apparentant à des dispositifs de « droit commun » ont été déployés et couvrent partiellement le territoire (ex : accès à une activité physique adaptée - via la maison sport-santé qui couvre 3 sur 6 communes) 	
--	--

Les thématiques du CLS	
Constats	Préconisations
Prévention, promotion de la santé, environnement	
<ul style="list-style-type: none"> Structuration progressive des actions, en raison notamment des besoins insuffisamment précisés dans le diagnostic territorial, d'une cartographie imparfaite des acteurs et des projets déployés sur le territoire, d'actions clairsemées, portées par une diversité d'acteurs, et dont les réalisations sont « personne dépendant » Des actions qui se sont développées en local, qui ont été valorisées pour être reproduites/étendues sur d'autres communes, par d'autres acteurs (ex : le développement des compétences psychosociales) Une thématique prioritaire pour le CLS à reconduire pour structurer et outiller les réponses à apporter par les partenaires sur des thématiques précises (issues du diagnostic) 	<ul style="list-style-type: none"> Bien prioriser les thématiques à investir pour le CLS à reconduire afin d'affiner la cartographie des projets et des acteurs sur des thématiques précises, de travailler en transversalité, d'acculturer/professionnaliser peu-à-peu les partenaires pour solidifier les projets Exemple : santé mentale, le sport-santé, le bien-vieillir Dans la mesure du possible, poursuivre l'intégration des actions en santé environnement dans les AAP et AAC du PRSE, PRSE - AGIR (via la mobilisation d'un réseau de partenaires, tel que le CPIE Loire-Anjou) Poursuivre le recensement de l'offre en prévention – enjeu d'améliorer la visibilité des actions / projets de prévention qui se déplient sur le territoire, pour mieux faire connaître les actions aux publics cibles ainsi qu'aux associations, professionnels de santé,... susceptible d'être des relais pour aller vers les personnes en situation de précarité / isolées
Accès aux soins, offre de santé et projet de santé du territoire	

<ul style="list-style-type: none"> L'intervention concomitante et identique de Mauges Communauté sur l'ensemble des communes pour assurer le maillage du territoire en structures d'exercice coordonné est difficile, en raison de maturité différente des professionnels de santé et des élus à ce sujet Des réalisations en faveur de l'accueil des stagiaires en médecine effectuées, qui mériteraient à gagner en ambition Si la recomposition de l'offre de Soins de Suite et de Réadaptation est un projet qui a abouti, la plus-value du CLS questionne - les leviers inhérents à l'outil CLS sont limités et les enjeux / succès de réussite outrepassent le cadre CLS 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner l'émergence de pratiques innovantes pour l'accès aux soins (ex : dispositif de télémédecine, protocoles de coopération entre les médecins et d'autres professions de santé : infirmiers, pharmaciens, kinésithérapeutes...) ainsi que l'émergence de nouveaux métiers (ex : l'infirmier en pratique avancée, les assistants médicaux, les médiateurs santé...) Préciser le rôle attendu de Mauges Communauté au regard des communes pour prévenir la concurrence possible entre communes sur des projets de déploiement de MSP ou centre de santé, et faire aboutir les projets réellement portés par des professionnels. Renforcer les liens et la complémentarité des projets avec : <ul style="list-style-type: none"> les hôpitaux de proximité récemment labellisés : le développement de la télémédecine, les consultations de pré-fragilités, liens ville-hôpital, ... CPTS (existantes et en cours de déploiement) : amélioration de l'accès aux soins, coordination des parcours de santé, la mise en place d'actions de prévention et promotion de la santé – en lien avec les MSP
--	--

Parcours (personnes âgées, personnes handicapées, publics spécifiques)

<ul style="list-style-type: none"> Une politique intersectorielle et décloisonnée des sujets relatifs au vieillissement de la population Des réalisations concrètes : le développement de dispositifs expérimentaux, l'amélioration de l'interconnaissance, de la coopération et de la coordination des acteurs du handicap et de la perte d'autonomie, des temps d'information et de sensibilisation sur des thématiques précises 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les liens avec les actions intersectorielles de Mauges Communauté et des communes (PLH) Intégrer les réflexions du territoire des Mauges aux opportunités données à l'évolution du cadre législatif / accompagner les acteurs dans le montage du projet (comme pour le DIVADOM) (ex : AAC sur les centres de ressources)
---	---

MAUGES COMMUNAUTE

EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 2017 - 2021

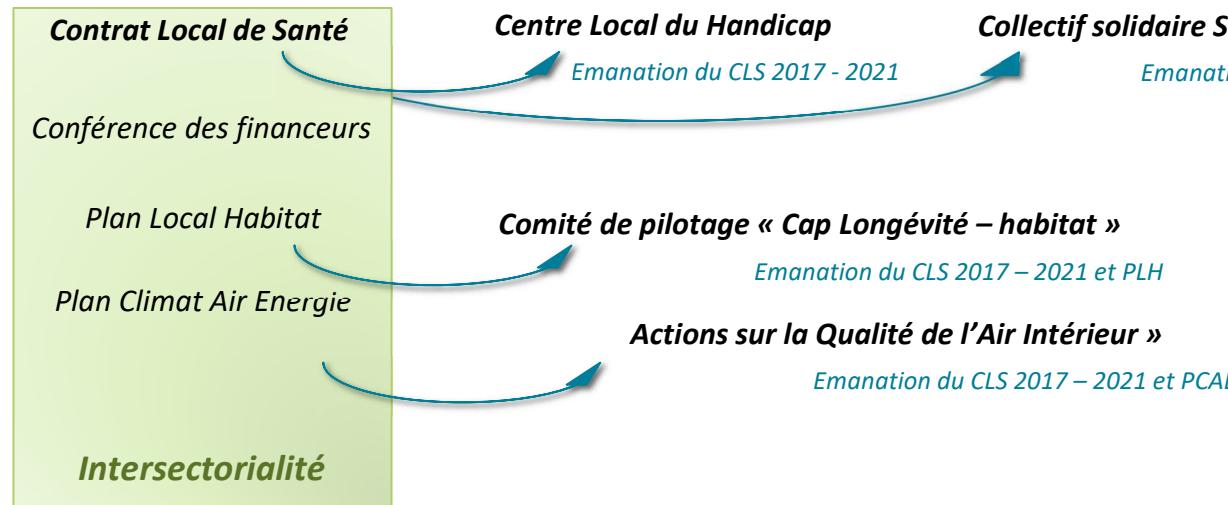
<ul style="list-style-type: none">• Vigilance à avoir face à la démultiplication des dispositifs	<ul style="list-style-type: none">• Mieux articuler / communiquer / assurer la complémentarité des dispositifs déployés à l'échelle de Mauges Communauté, avec les porteurs de dispositifs (en cours de déploiement ou à venir) qui peuvent intervenir à différentes échelles territoriales (mais ayant vocation à desservir le territoire des Mauges) : PTSM, DAC, Communauté 360,...• Thématiques à poursuivre : la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes âgées ou personnes en situation de handicap, la coordination des parcours des jeunes enfants / Enfants / Adolescents (en articulant les réflexions aux CTG – CAF en cours de déploiement sur les 6 communes des communes - ex : développement des Lieu d'Accueil Enfants - Parents – LAEP)
---	---

Prévention et prise en charge en santé mentale

<ul style="list-style-type: none">• Structuration d'interventions locales sur : la prévention du suicide, le développement des compétences psychosociales• Partenaires engagés sur la thématique : le CLIC, la MSA, les centres sociaux, et leur réseau de partenaires locaux• Développement d'une culture commune via les réflexions amorcées sur les CLSM, la mise en place de la SISM, ...	<ul style="list-style-type: none">• Poursuivre les actions formalisées dans l'avenant santé mentale, en veillant à articuler les actions au PTSM• Poursuivre les réflexions sur la création d'un CLSM
--	---

QUELLE PLACE DONNER AU CLS SUR LE TERRITOIRE DES MAUGES ?

MAUGES COMMUNAUTE



Stratégie santé



Stratégie santé



Stratégie santé



Stratégie santé



Stratégie santé



Stratégie santé

Identification des besoins de santé prioritaires – plusieurs hypothèses – les besoins :

- sont identifiés seulement sur la commune ?
- sont communs à une partie des communes ?
- concernent les 6 communes ?

Identification des dynamiques d'acteurs locales / Porteur(s) / relais d'actions – la dynamique est :

- Existant et opérationnelle
- Existant mais à renforcer
- Inexistante

MAUGES COMMUNAUTE
EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 2017 - 2021

A l'échelle des 6 communes

Identification des besoins de santé prioritaires – plusieurs hypothèses – les besoins :

sont identifiés seulement sur la commune ?

sont communs à une partie des communes ?

concernent les 6 communes ?

Identification des dynamiques d'acteurs locales / Porteur(s) / relais d'actions – la dynamique est :

Existe et opérationnelle

Existe mais à renforcer

Inexistante



Quelle(s) échelle(s) d'intervention ?

Commune / entre les communes

Mauges Communauté via le CLS, le CLS, le PCAET, le PLH, ...

Echelle extérieure au territoire des Mauges

Quelle(s) modalité(s) d'intervention ?

par retour d'expérience, actions locales à valoriser et étendre

en soutenant et orientant des projets en faveur de la santé, fédèrent un réseau d'acteurs territorial

en accompagnant l'entrée de nouveaux acteurs/dispositifs sur le champ de la santé, le territoire des Mauges



IV. ANNEXES

1. LISTE DES ACTEURS INTERROGÉS

Aline BRAY	Vice-présidente du Pôle animation et solidarité territoriale, présidente de la commission Solidarités-Santé de Mauges Communauté
Laeticia AGRA	Adjointe à la santé à Beaupréau-en-Mauges, membre de la commission Solidarités-Santé de Mauges Communauté
Anne Rachel BODEREAU	Adjointe aux solidarités et à l'intergénération à Chemillé-en-Anjou, membre de la commission Solidarités-Santé de Mauges Communauté
Claire COGNIER	Animatrice de la politique territoriale de santé de Mauges Communauté
Maryline CASTRIC	Animatrice territoriale ARS Délégation Territoriale 49
Astrid Ménard	Chargée de projet santé pour la commune de Beaupréau-en-Mauges
Didier Huchon	Maire de Sèvremoine
Thierry Lebrec	Adjoint territorial de St André de la Marche, Adjoint en charge de la Solidarité et de la Santé de Sèvremoine
Béatrice Bahuaud	Chargé de projet santé (technicien) Sèvremoine
Serge Piou	Adjoint aux solidarités et à la santé de Montrevault sur Evre
Clémence Gachet	Chargé de projet santé (technicien) Montrevault-sur-Evre
Mickaëlle banchereau	Chargée de prévention Montrevault sur Evre
Gilles Piton	Maire de Mauges-sur-Loire
Claudie Montailler	Adjointe au Social – Santé – Gérontologie Conseillère communautaire à Mauges-sur-Loire
Guillaume Chassanite	Directeur Pôle service à la population Mauges sur Loire
Rodolphe Poirier	CPAM 49
Céline Mosset	CPAM 49
Veronique Bordage	Responsable d'unité - Promotion de la santé et Centre de Vaccination
Gregory Lagrange	Conseil départemental - Responsable de la Maison Départementale des Solidarités des Mauges
Vanessa Letourneux	Coordinatrice du Centre Local du Handicap (CLH)
Marion Abellard	CLIC
Emeline Dion	CLIC
Christine Boistault	CLIC
Marion Claude	CLIC
Anne Gazeau	MAIA Sud 49
Adeline Tharreau IDEC	SSIAD DU CENTRE MAUGES - Beaupréau-en-Mauges
Albéric Buton directeur	SSIAD LOIRE ET MAUGES - Mauges sur Loire

MAUGES COMMUNAUTE

EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 2017 - 2021

Sébastien Prezelin	SSIAD Entre Loire et Coteaux
Sandro Gendron	Directeur pôle des services de proximité de Maine et Loire, APF France handicap
Damien Le Goff	Ingénieur d'études sanitaires, ARS DT 49
Dimitri Caillaud	Mauges Communauté PCAET
Pierre Foin	Mauges Communauté PLH
Intza Vacher	Mauges Communauté PAT
Stéphane Gasperoni	Centre Social Evre et Mauges
Mr Escudeiro	Maison des adolescents 49
Pierre Vollot	Directeur général CH de Cholet
Hélène Thomas	Direction des relations avec les usagers, de la stratégie, des affaires générales et de la communication
Bertrand Mauget	Directeur de l'Hôpital privé « St Martin » de Beaupréau = PSM Hôpital privé « Saint Joseph » de Chaudron-en-Mauges = PSM
Olivier Goutard	Directeur général de l'Hôpital intercommunal « Lys Hyrôme » de Chemillé-Vihiers
Dr Guérin	MSP Val-de-Moine

2. LES PARTENAIRES MOBILISES PAR AXE DU CLS

AXE 1 : PREVENTION, PROMOTION DE LA SANTE ET ENVIRONNEMENT

Thématiques abordées dans le CLS 1	Partenaires
Risques suicidaires chez les jeunes	Mutualité sociale agricole (MSA) et le réseau Sentinelles
Prévention des comportements à risque - projet santé jeunes : développement des compétences psychosociales (prévention des comportements à risques)	Centres sociaux
Alimentation	CLIC, Centres sociaux Maison Départementale des Solidarités
Activité physique et la santé Sport et santé chez les + de 60 ans Maison sport santé (AMI)	Centres sociaux, MSP Val de Maine, Association Sports et Loisirs des Mauges, Entente des Mauges CH Cholet, Agglomération du Choletais
Prévention pour les personnes âgées de 60 ans et plus Prévention sur le numérique Information personnes en perte d'autonomie Logements intermédiaires	Conférence des financeurs UDAF 49, CIAP MAIA, France Alzheimer (Halte-Répit), la plateforme de répit – Relais & présence, Gérontopôle Autonomie Longévité des Pays de la Loire Partenaires privés : Notaire, gérontologue (habitat), CLIC, Comité local des aidants de Mauges Communauté, gestionnaires d'ESMS
Personnes en situation de handicap	CLIC, CLH Agglomération du Choletais
Santé Environnement – Usage des phytosanitaires Radon – QAI	ARS DT 49, CPIE Loire-Anjou, Chambre d'agriculture, Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) du Maine-et-Loire

AXE 2 : ACCES AUX SOINS, OFFRE SANITAIRE ET PROJET DE SANTE DE TERRITOIRE

Thématiques abordées dans le CLS 1	Partenaires
Recomposition de l'offre SSR	Fondation pour l'Action Sanitaire et Sociale d'Inspiration Chrétienne, APF France
Coordination des professionnels de santé (MSP, centre de santé, CPTS)	Association pour le développement de l'exercice coordonné pluriprofessionnel en Pays de la Loire Animatrice territoriale de l'ARS, Communes
Soutien à l'installation de médecins	Médecine de la faculté d'Angers

AXE 3 : PARCOURS (PERSONNES ÂGÉES, PERSONNES HANDICAPÉS, PUBLICS SPÉCIFIQUES)

Thématiques abordées dans le CLS 1	Partenaires
Offre et besoins du territoire	Agglomération du Choletais, Association des Parents Amis et Adultes en situation de Handicap de la Région Choletaise, Groupe d'entraide mutuelle (Gem) Soleil
Evaluation du besoin de répit des aidants –conjoint PA/PH	Collectif local des aidants, UDAF, CLIC, CLH
Mobilité	CLIC, CLH, MOOJ Solidaire
Lutte contre l'isolement	Dispositif MONALISA, Éval'loire
Prévention des ruptures de parcours	ARS, Conseil départemental, CCAS, Gérontopôle, Gestionnaires de structures à destination des PA (EHPAD Villedieu-la-Blouère et Gesté, SSIAD...)
Repérage des fragilités	MAIA
Formation des acteurs professionnels Soins palliatifs, attractivité des métiers	Conseil départemental, Equipes mobiles de soins palliatifs, Coordination de l'Accompagnement en Soins Palliatifs Angevine (CASSPA 49), acteurs de l'emploi et de l'insertion